

# CARREFOUR



INFRASTRUCTURE  
D'EAU



RÉDUCTION  
DES GES



AVENIR  
DURABLE



TERRITOIRE  
AGRICOLE



# CLIMAT ET ENVIRONNEMENT

AGIR ENSEMBLE POUR DEMAIN

SOYEZ-Y! ▶

# Point de convergence

avec des conférenciers passionnés!



**Marie-France  
BAZZO**



*Productrice et animatrice*

—  
Qu'est-ce que tu fais dans la vie?

**Adèle  
PILOTE-BABIN**



*Avocate et médiatrice*

—  
Planifier pour mieux concilier toutes les sphères de la vie personnelle et professionnelle

**François  
CHARRON**



*Animateur, chroniqueur et entrepreneur*

—  
Intelligence artificielle : à un clic de la catastrophe

**Fady  
DAGHER**



*Directeur du Service de police de la Ville de Montréal*

—  
Un parcours atypique pour épouser la fonction policière



Climat et environnement

## CARREFOUR

Carrefour est une revue trimestrielle réalisée et publiée par la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec. / Les articles n'engagent que les auteurs et ne représentent pas nécessairement l'opinion de la COMAQ, à moins d'indication contraire. / La reproduction partielle ou totale est autorisée à la condition d'en mentionner la source.

### Volume 49, numéro 1 / Printemps 2025

Corporation des officiers municipaux agréés du Québec  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Jacques-Parizeau, Bureau R02  
Québec (Québec) G1R 2G4  
Poste-publication / N° de convention / 400 28 223

### RÉDACTRICE EN CHEF

Isabelle Kallis

### COMITÉ DU CARREFOUR

Stéphanie Martin, OMA, présidente /  
Isabelle Benoit / Nicklaus Davey, OMA /  
Rémi Dubois, OMA / Alexandra Pagé, OMA /  
Anne-Marie Piérard, OMA

### COLLABORATEURS

Justine Beaudart / Mario Boulianne, OMA /  
Guylaine Dallaire / Chantal de Montigny /  
Anaïs Desmarest / Jean-Olivier Goyette /  
Stéphanie Jean / Julie Lafortune / Marc Lalonde /  
Patrick Lalonde / Mathieu Laneuville /  
David Morin, OMA / Julie-Maude Normandin /  
Office québécois de la langue française /  
Mathieu Pépin / Catherine Privé /  
Christian Savard / Nathalie Siguin

### MISE EN PAGE ET INFOGRAPHIE

Bleuoutremer

### DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque nationale du Canada  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 1192-1870

### MISSION DE LA REVUE CARREFOUR

Diffuser de l'information pertinente au développement des compétences des membres de la COMAQ, dans une perspective d'évolution du milieu municipal.

### MISSION DE LA CORPORATION

Être au cœur de l'évolution du milieu municipal par la force de son réseau et la valorisation de l'expertise de ses membres.

/ PRINTEMPS 2025

# SOMMAIRE

05

Message du président

24

**Carrefour COMAQ**  
Présider une élection : le rendez-vous

27

Questions au conseil de section

41

Nouveaux membres OMA

## DOSSIER

06

Environnement et changements climatiques

## FINANCES

19

Indice des prix à la consommation

## ENVIRONNEMENT

21

La stratégie québécoise d'économie d'eau potable : constats et perspectives pour une gestion durable

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

28

La protection du territoire agricole : une stratégie efficace pour freiner l'étalement urbain et lutter contre les changements climatiques

## SOUS LA LOUPE

31

Réflexions pour un leadership en pleine forme et une vision ambitieuse

## LÉGISLATION

32

### Droit au but

Chiens dangereux, votre règlement a-t-il assez de mordant ?

## TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

34

L'infobésité municipale : quand l'excès d'information paralyse l'information

## UN PRO VOUS RÉPOND

36

La gestion des priorités sera la clé en 2025 !

## TPS-TVQ

38

Tarifs douaniers d'un bord... tarifs douaniers de l'autre bord !

## LES POINTS SUR LES Î

40

Les termes d'un climat en bouleversement



FORMATIONS

# BESOIN DE FORMATION SUR DEMANDE?

**NOUS MARQUONS TOUTES LES CASES!**

NOTRE OFFRE COMPLÈTE DANS PLUSIEURS SPHÈRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PERMET DE RÉPONDRE EN TOUT TEMPS À VOS BESOINS PRÉCIS EN MATIÈRE DE FORMATION.

FORMATIONS ACCRÉDITÉES PAR

Centre de perfectionnement  
Faculté de l'éducation permanente



 GESTION DE PROJETS PARTICULIERS	 GESTION CONTRACTUELLE ET APPROVISIONNEMENT
 FISCALITÉ, ÉVALUATION FONCIÈRE, TAXATION, TPS-TVQ	 DÉVELOPPEMENT ET HABILETÉS PROFESSIONNELLES
 AFFAIRES JURIDIQUES	 GESTION ET DIRECTION STRATÉGIQUE
 AFFAIRES FINANCIÈRES	

INFORMEZ-VOUS MAINTENANT :  
info@comaq.qc.ca | 418 527-1231

comaq.qc.ca



## LA FIERTÉ DU TRAVAIL ACCOMPLI

Comme le temps passe vite, me voilà déjà presque au terme de mon second mandat de trois ans au conseil d'administration et de mes deux années à la présidence. Je ressens toute une gamme d'émotions... gratitude, reconnaissance, bonheur, nostalgie et satisfaction. Ainsi, je dresse le bilan de mon passage et je peux vous affirmer être extrêmement fier du travail et des réalisations accomplis. Au cœur de cette réflexion, j'espère vous partager la richesse de cette expérience et vous inspirer afin de favoriser une implication active au sein de votre corporation.

### DES RÉALISATIONS SIGNIFICATIVES

Après la pandémie et au terme de la planification stratégique précédente, la COMAQ a souhaité prendre le temps de faire l'analyse de la situation, en examinant l'environnement interne et externe, y compris les forces, les points d'améliorations et les opportunités. À partir de cette analyse, le conseil d'administration a identifié ses objectifs et orientations spécifiques donnant naissance à la planification stratégique 2023-2025. Tout a été mis en œuvre pour déployer le plan d'action ainsi que les stratégies, et nous pouvons affirmer avoir atteint la grande majorité des résultats souhaités.

Nous avons aspiré à accroître notre notoriété et notre influence auprès des principaux acteurs du milieu. Grâce à l'expertise de nos membres, nos participations à des groupes de travail se sont multipliées. De plus, nous avons déposé un mémoire et participé récemment à la Commission de l'aménagement du territoire lors de l'analyse du projet de loi n° 79, Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux, dont plusieurs de nos recommandations ont été accueillies favorablement et, souhaitons-le, retenues dans l'édition de la loi.

Je tiens aussi à souligner les efforts acharnés investis dans le choix et l'implantation de la nouvelle infrastructure technologique alliant sécurité et performance. Les dossiers offrent désormais de nouvelles fonctionnalités favorisant l'autonomie des utilisateurs. Depuis son lancement à la mi-décembre, les commentaires reçus soulignent la rapidité et la facilité de navigation du nouveau site Web. Nous voilà maintenant avec un site convivial et actuel.

Je réitère mon invitation à vous impliquer et participer aux activités de votre section. Malgré nos agendas parfois bien chargés, il ne

faut pas négliger ces moments idéals pour tisser des liens et élargir votre réseau. Favorisez le dynamisme de votre corporation, vous ne pourrez qu'être fiers de son rayonnement et de son dévouement.

### LE CONGRÈS : POINT DE CONVERGENCE POUR LES LEADERS MUNICIPAUX

Je vous invite personnellement à prendre part au plus grand rassemblement de la Corporation qui aura lieu en mai prochain au Fairmont Le Manoir Richelieu. Le comité organisateur vous propose trois jours de formation, d'échanges et de réseautage sur les enjeux cruciaux du milieu et les nouvelles tendances. Les thèmes abordés, tous aussi pertinents les uns que les autres, sauront assurément satisfaire l'ensemble des domaines d'expertise de nos membres. Ce sera aussi l'occasion de tenir l'assemblée générale annuelle, le rendez-vous parfait pour entendre toutes les réalisations de l'année des sections et des comités. Sans oublier que ce sera le moment de reconnaître les parcours de formation de nos membres par la remise des diplômes OMA, des attestations en gestion contractuelle et des attestations en gestion de la performance municipale.

Au terme de l'assemblée générale annuelle, je passerai le flambeau à la personne qui me succèdera à la présidence. Je tiens à remercier chacun des membres que j'ai eu le plaisir de côtoyer lors de mon passage au conseil d'administration et pour toute la confiance qui m'a été accordée. C'est le cœur rempli d'émotion que je vous dis au revoir, mais sachez que je ne serai jamais bien loin et disponible pour tous les membres de notre grande famille. ▲

  
Patrick Quirion, CPA, OMA  
Président de la COMAQ

# DOSSIER

ENVIRONNEMENT –  
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

07

Des subventions pour diminuer  
la pression sur vos infrastructures d'eau

09

Comment les infrastructures municipales  
évoluent-elles face aux impacts des  
changements climatiques

11

Lac-Mégantic: un modèle de mobilité  
électrique et d'infrastructures de  
recharge en milieu rural

13

La réduction des émissions  
de GES dans les villes

16

Changements climatiques  
et biodiversité: une vision intégrée  
pour un avenir durable

## ENVIRONNEMENT – CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les municipalités québécoises sont à l'avant-garde des transformations nécessaires pour répondre aux défis contemporains: adaptation aux changements climatiques, réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), préservation de la biodiversité, optimisation des infrastructures et aménagement du territoire plus durable. Cette édition printanière de la revue *Carrefour* met en lumière des initiatives innovantes et des solutions concrètes mises en œuvre par les collectivités pour bâtir un avenir plus durable et résilient.

La Ville de Lac-Mégantic illustre parfaitement comment une petite municipalité peut jouer un rôle clé dans la transition énergétique en déployant des infrastructures de recharge électrique adaptées aux réalités rurales. Grâce à son Plan de transition énergétique 2024-2030, la Ville a structuré son réseau de bornes de recharge, rendant l'électromobilité accessible et contribuant ainsi à la réduction des émissions de GES. Cette approche s'inscrit dans une vision plus large, portée également par la Ville de Longueuil, qui a adopté des outils rigoureux tels que l'inventaire des émissions de GES et le test climat pour orienter ses décisions en matière de transition écologique et de réduction des GES. Ces municipalités démontrent que l'innovation et la volonté politique sont des leviers essentiels pour répondre aux exigences environnementales.

L'adaptation aux changements climatiques est également un enjeu majeur pour les infrastructures municipales, qui subissent les effets de phénomènes météorologiques extrêmes de plus en plus fréquents. Le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) souligne, dans son analyse, l'importance d'intégrer les projections climatiques dès la conception des infrastructures, en repensant leur cycle de vie pour garantir leur résilience et éviter des coûts de réhabilitation à long terme.

Dans cette optique, Nathalie Sigouin, consultante en stratégies municipales, souligne que les changements climatiques

et la croissance démographique mettent une pression accrue sur les infrastructures d'eau, en particulier les réseaux d'égouts sanitaires souvent sous-dimensionnés. Elle insiste sur l'importance de financer le verdissement urbain pour mieux gérer l'eau à la source et ainsi soulager les réseaux municipaux.

Enfin, cette réflexion ne saurait être complète sans une approche intégrée de la protection de la biodiversité. Comme le souligne le Centre de recherche appliquée sur la biodiversité et les écosystèmes (CRABE), les crises environnementales sont interconnectées, et la destruction des écosystèmes compromet notre capacité d'adaptation. Le CRABE rappelle l'importance de relier les objectifs de réduction des GES à ceux de la conservation des milieux naturels. L'organisme met en avant le rôle central des municipalités dans la mise en place de solutions fondées sur la nature, telles que la préservation des milieux humides, qui permettent à la fois d'atténuer les inondations et de séquestrer du carbone.

Cette édition met en lumière des actions concrètes et des stratégies innovantes adoptées par les municipalités québécoises pour répondre aux défis climatiques et environnementaux. Elle souligne également l'importance d'une vision intégrée et d'une collaboration entre tous les acteurs – municipalités, entreprises, experts et citoyens – pour bâtir des collectivités plus durables, plus résilientes et mieux préparées aux réalités de demain.

Bonne lecture!

## Des subventions pour diminuer la pression sur vos infrastructures d'eau

**Au-delà des besoins réels pour les usines de production d'eau potable et d'assainissement et pour la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout, les changements climatiques mettent une pression additionnelle sur les infrastructures d'égout qui, souvent, n'ont pas été dimensionnées pour les conditions météorologiques actuelles. Les municipalités doivent tenir compte de tous ces enjeux dans leur planification d'investissements et il devient essentiel de pouvoir compter sur du financement adapté.**

### LA MULTIPLICATION DES BESOINS

Il y a quelques années, plusieurs petites et moyennes municipalités du Québec étaient préoccupées par leur décroissance démographique et, même si leurs infrastructures d'eau vieillissaient, elles demeuraient adéquates afin de répondre aux besoins de leur population.

La pandémie est venue inverser cette tendance et certaines municipalités ont vu leur population augmenter au-delà de toutes projections anticipables. Le télétravail est un autre facteur qui met de la pression sur les usines puisque les débits de la journée ne sont plus déplacés vers les grands centres.

La volonté de densifier les périmètres urbains pourra donc être limitée par la capacité des usines. De plus, elle risque d'accroître le sous-dimensionnement des infrastructures et les effets indésirables des changements climatiques si des actions concrètes ne sont pas posées pour augmenter la résilience des infrastructures.

### DIMINUER LA PRESSION SUR LES INFRASTRUCTURES D'ÉGOUT SANITAIRE

Selon le portrait 2023 de l'état des infrastructures en eau des municipalités du Québec produit par le CERIU, les municipalités comptent 36 665 km de conduites d'égout sanitaire et 19 495 km de conduites d'égout pluvial. Avec cet écart, il est évident qu'un nombre important de conduites d'égout sanitaire sont combinées, c'est-à-dire qu'elles captent les eaux pluviales.

Ainsi, à l'échelle de ces réseaux, au-delà de l'augmentation des débits liés aux usagers, les eaux pluviales augmentent les risques de refoulement de même que les volumes d'eaux usées qui transitent par les conduites et les stations de pompage et donc, ceux qui sont traités à l'usine d'épuration. Ces risques se multiplient lors d'épisodes de pluie ou de fonte de neige que l'on considérait dans le passé comme exceptionnels, mais qui sont de plus en plus fréquents.



◀ **Nathalie Sigouin, ing., M. Sc. A.**  
Consultante en stratégies municipales  
NServices

Pour opérer ces infrastructures de façon optimale, il est donc nécessaire de retirer l'apport en eau pluviale. Cependant, d'un point de vue économique, il est illusoire de séparer toutes les conduites d'égout combinées à court terme. Traiter les problèmes à la source demeure le moyen le plus avantageux et souvent le plus abordable.

Cette même orientation doit être privilégiée lorsqu'il s'agit de diminuer les débordements aux stations de pompage. Chaque goutte qui est détournée du réseau représente à long terme une économie en considérant les coûts de pompage et de traitement de ces eaux. Dans certains cas, la gestion à la source des eaux pluviales permet même de prolonger la durée de vie des stations de pompage et des usines d'épuration, ce qui rend encore plus avantageuses les interventions en amont.

Le recours au verdissement s'avère une technique efficace qui permet de conserver l'eau en surface au bénéfice des plantes et de réduire les surfaces imperméables qui accélèrent la concentration de l'eau vers les puisards. Bassins de rétentions, noues végétalisées en bordure de rue, stationnements et toits verts sont quelques exemples de ce qui peut être aménagé.

▼  
**Les changements climatiques, l'accroissement de population, les nouveaux développements et la densification des périmètres urbains mettent de la pression sur les infrastructures d'eau.**



### QU'EN EST-IL DES RÉSEAUX PLUVIAUX?

Selon le portrait des infrastructures (CERIU 2023), l'état physique moyen des conduites pluviales est jugé très bon. Malgré cet état, les débordements sont de plus en plus fréquents et d'une ampleur difficile à imaginer dans le passé. Ainsi, même si des conduites sont relativement récentes, elles peuvent être sous-dimensionnées et la gestion des eaux en amont peut également être à privilégier pour ces réseaux.

## La gestion des eaux pluviales en amont des réseaux d'égout permet d'augmenter la résilience des municipalités face aux pluies abondantes.

### UNE PLANIFICATION STRATÉGIQUE PAYANTE

Les exercices de planification stratégique sont bien connus dans les organisations et il n'est pas courant de les associer aux infrastructures. Pourtant, si une municipalité veut combler le déficit sur ses infrastructures d'eau et les rendre plus résilientes aux changements climatiques, une approche stratégique est tout à fait pertinente et elle permet de maximiser les sources de financement.

### FINANCER LE VERDISSEMENT POUR MIEUX GÉRER L'EAU EN AMONT DES RÉSEAUX

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a mis en place le programme OASIS en 2023 afin de soutenir les municipalités dans leurs efforts de verdissement. Elles pourront ainsi renforcer leur résilience face aux vagues de chaleur et aux précipitations intenses accentuées par les changements climatiques.

Dans un premier temps, le ministère finance à la hauteur de 80% une étude à l'échelle de l'ensemble du territoire d'une municipalité pour bien planifier les projets de verdissement en tenant compte des risques et de l'acceptabilité sociale des solutions qui seront proposées.

Les projets découlant de cette planification pourront également être subventionnés à la hauteur de 80% dans le volet 2.

### FINANCER LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES

Les deux principales subventions qui permettent la mise à niveau des infrastructures d'égout sont la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) et le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU). Dans ces deux programmes, les interventions doivent être prescrites dans le plan d'intervention (PI) de la municipalité, puisque seules les conduites de classe D ou vétustes y sont admissibles.

Lorsque les conduites d'égout sanitaire sont de classe D au PI, la priorité 3 de la TECQ et le PRIMEAU financent le remplacement des conduites ainsi que la séparation des égouts combinés.

Outre le remplacement, il ne faut pas négliger d'autres types d'interventions pour pérenniser les conduites et réduire le volume d'eau acheminé à la station d'assainissement. À titre d'exemple, les inspections télévisées réalisées pour produire le PI peuvent démontrer que la conduite a une bonne capacité structurale, mais qu'il y a des infiltrations aux joints. Il est alors possible de prévoir des interventions sans tranchée telles que le gainage pour réduire ces infiltrations. La TECQ finance des interventions ponctuelles si le gainage a au moins trois mètres alors que les deux programmes financent les gainages sur toute la longueur des tronçons.

Finalement, lorsque la conduite pluviale nécessite des interventions, mais que les conduites d'eau potable et d'égout sanitaire sont adéquates, la seule façon de financer ces travaux est d'avoir recours à la TECQ.

Il est donc stratégique de bien répartir les investissements dans les deux programmes si les besoins de la municipalité dépassent les sommes allouées dans la TECQ. ▲

### RÉFÉRENCES

- *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024-2028*, Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, juillet 2024.
- *Guide sur le programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023*, Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, juin 2024.
- *Cadre normatif du programme de prévention et de réduction des risques liés aux changements climatiques par le verdissement (OASIS)*, Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), 2023.
- *Portrait de l'état des infrastructures en eau des municipalités du Québec*, CERIU, rapport 2023.



▲  
**Justine Baudart**  
Directrice de projets, CERIU



▲  
**Anaïs Desmarest, M. Ing.**  
Chargée de projets, CERIU

## Comment les infrastructures municipales évoluent-elles face aux impacts des changements climatiques

Les changements climatiques ont des répercussions profondes sur tous les aspects de la société, notamment sur les infrastructures urbaines. Selon Ouranos, « les changements climatiques risquent de se faire particulièrement sentir par leurs effets sur les infrastructures et les bâtiments » (Ouranos, 2015). Les municipalités doivent désormais composer avec ces enjeux qui les affectent, néanmoins elles jouent un rôle clé dans l'adaptation climatique et la résilience globale.

Éléments essentiels au fonctionnement des municipalités, les infrastructures urbaines sont des vecteurs importants d'adaptation face aux changements climatiques.

Celles-ci subissent d'ores et déjà les effets des aléas climatiques extrêmes (inondations, vagues de chaleur, verglas, tempêtes, etc.), mais en les repensant et en les adaptant, il sera possible de minimiser les impacts afin d'offrir des solutions durables.

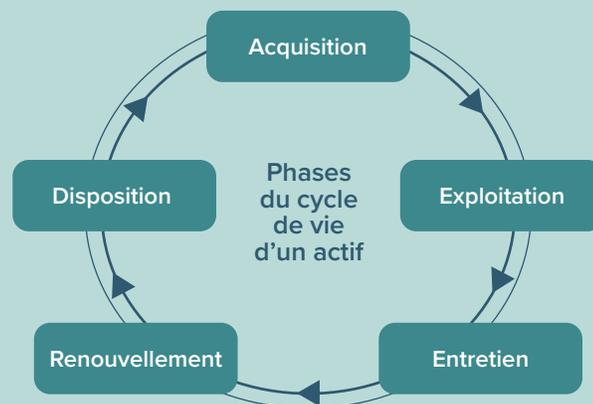
L'importance n'est donc pas seulement de réagir face aux impacts des changements climatiques, mais aussi d'intégrer l'adaptation dans chacune des phases du cycle de vie des infrastructures. Afin que celles-ci, au lieu d'être des cibles des changements climatiques, deviennent des leviers de développement pour des villes plus durables et résilientes.

### LE CYCLE DE VIE DES INFRASTRUCTURES URBAINES: ANTICIPER LES IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le cycle de vie des actifs est défini dans le *Guide d'élaboration d'un plan de gestion d'actifs municipaux* comme étant « ponctuées de nombreuses activités (qui) peuvent être classées en cinq grandes phases: acquisition, exploitation, entretien, renouvellement, disposition » (CERIU, 2023).

Dans ce cadre, il devient primordial de prendre en compte des projections climatiques pour s'assurer que les infrastructures résistent aux conditions climatiques futures tout au long de leur durée de vie utile. Il est important de comprendre que la durée de vie est propre à l'actif et au matériau utilisé et qu'il existe donc une grande variabilité, par exemple, la durée de vie utile d'une conduite d'égouts en grès est de 120 ans, alors qu'elle est de 50 ans pour celle en béton non armé; pour les bâtiments, la durée de vie utile des systèmes de ventilation est de 30 ans, et de 70 ans pour les fondations.

Que ce soit pour l'**acquisition** ou le **renouvellement**, l'un des principaux défis réside dans la **conception** des infrastructures urbaines où il est nécessaire de répondre aux besoins de la population tout en s'adaptant aux changements climatiques. Selon Ouranos, « les changements climatiques attendus viendront accentuer les besoins de réhabilitation des infrastructures dans la mesure où celles-ci ne pourront plus assurer les services pour lesquels elles ont été conçues » (Ouranos, 2015). Pour cela, il est important de prendre en compte les données climatiques futures dans les calculs et de garder en tête que les technologies et les matériaux utilisés dans les prochaines conceptions devront être adaptés à ces nouvelles conditions.



L'adaptation touche également la gestion quotidienne des infrastructures, et les pratiques d'**exploitation** de ces infrastructures doivent elles aussi évoluer pour faire face aux changements climatiques. Des exemples courants sont les patinoires extérieures ou les haltes fraîcheur. Les premières, installées dans des parcs urbains, dépendent des températures hivernales et font face à des « hivers plus courts et moins froids » (Ouranos, s.d.) qui accentuent les conditions défavorables à leur fonctionnement. Les secondes sont des infrastructures cruciales pour aider la population lors des vagues de chaleur. Néanmoins, face à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des vagues de chaleur, la répartition et le nombre de haltes fraîcheur sont à réévaluer constamment. De manière générale, l'adaptation implique une révision constante des pratiques en lien avec les prévisions climatiques futures. Dans un contexte où les conditions climatiques évoluent rapidement, il devient essentiel de remettre en question les pratiques historiques en matière de gestion des infrastructures urbaines. Certains actifs, conçus pour un climat révolu, pourraient s'avérer trop coûteux ou inefficaces à adapter. Il faudra alors envisager des solutions plus résilientes et durables.

Les infrastructures urbaines sont soumises à des conditions climatiques plus sévères que celles pour lesquelles elles ont été initialement conçues. Les changements climatiques ont donc un impact conséquent à la fois sur l'**entretien** et la **maintenance** des infrastructures. Afin de prolonger leur durée de vie, il est nécessaire que les villes investissent dans des stratégies de maintenance préventive adaptées aux conditions climatiques futures tout en assurant une surveillance accrue des infrastructures critiques.

Le **renouvellement** des infrastructures doit également être repensé dans le contexte des changements climatiques. La durée de vie utile doit être calculée avec des projections climatiques futures et non sur la base de données historiques, comme c'est le cas actuellement. Il est possible que certaines des infrastructures voient leur durée de vie utile être modifiée, car elles sont inadaptées aux conditions à venir. Adopter une vision à long terme en tenant compte des risques climatiques permettra de mettre en place des stratégies de renouvellement durables qui prolongent la durée de vie des infrastructures, mais aussi minimisent leur impact environnemental.



## UNE APPROCHE GLOBALE ET INTÉGRÉE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'adaptation aux changements climatiques doit être pensée globalement et doit s'intégrer de manière cohérente aux politiques des municipalités. Par exemple, les jeux d'eau, qui apportent de la fraîcheur pendant les canicules, doivent être pensés de manière à ne pas contrecarrer les efforts d'économie d'eau potable. Mettre en place des solutions aux bénéfices multiples permet de répondre à différentes problématiques en utilisant une seule infrastructure. Parmi ces solutions, nous pourrions citer les bassins de rétention qui permettent de réduire les risques d'inondation, de créer des espaces de fraîcheur, de protéger la biodiversité et d'améliorer la qualité de vie en ville.

Les solutions d'adaptation doivent être intégrées et s'aligner avec les objectifs d'adaptation du plan de gestion des actifs (PGA), des plans climat, ou encore avec les actions réalisées dans le cadre du programme OASIS, et du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP). La transversalité des stratégies est primordiale, il est donc essentiel d'impliquer tous les services de la municipalité pour maximiser les bénéfices des solutions mises en place.

## INVESTIR DANS L'ADAPTATION: UN CHOIX RENTABLE

Investir dans l'adaptation est une nécessité, mais aussi une opportunité. En effet, en 2022, l'Institut climatique du Canada, à travers son rapport *Limiter les dégâts - réduire les coûts des impacts climatiques pour le Canada*, décrit que « pour chaque dollar dépensé aujourd'hui pour des mesures d'adaptation, 13 à 15 dollars seront récupérés dans les années à venir sous forme d'économies et d'avantages directs et indirects ». Cet investissement permet de diminuer les coûts du cycle de vie des infrastructures urbaines tout en garantissant un environnement plus durable pour les générations à venir.

Pour conclure, face aux enjeux des changements climatiques, les infrastructures urbaines doivent être adaptées pour garantir une meilleure résilience des municipalités. Dans ce but, il est nécessaire d'inclure les projections de climat futures dans chacune des phases du cycle de vie de l'infrastructure. En adoptant une approche globale et intégrée, axée sur les solutions durables et multifonctionnelles, les villes sont plus adaptées aux réalités climatiques futures. L'adaptation aux changements climatiques n'est pas un coût, mais un investissement dans un avenir plus sûr et plus durable. ▲

## RÉFÉRENCES

- CERIU, (2023) *Guide d'élaboration d'un plan de gestion d'actifs municipaux*.
- Institut Climatique du Canada, (2022) *Limiter les dégâts - Réduire les coûts des impacts climatiques pour le Canada*.
- Ouranos, (2015) *Synthèse des connaissances sur les changements climatiques au Québec*.
- Ouranos, (s.d.) <https://www.ouranos.ca/fr/phenomenes-climatiques/temperatures-changements-observees>.



◀ **Mathieu Pépin, ing. M. ing.**  
Chargé de projet en transition énergétique  
Ville de Lac-Mégantic

## Lac-Mégantic : un modèle de mobilité électrique et d'infrastructures de recharge en milieu rural

Située au cœur de l'Estrie, la Ville de Lac-Mégantic est reconnue pour son leadership en matière de développement durable et d'innovation énergétique. Depuis l'adoption de son Plan de transition énergétique 2024-2030, Lac-Mégantic s'est donné pour mission de réduire significativement les émissions locales de gaz à effet de serre (GES) provenant principalement du transport routier, jusqu'à l'atteinte de la carboneutralité en 2050.

Cet article présente les actions prises et à venir en matière de recharge publique.

### UN RÉSEAU STRUCTURÉ D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE

**Des bornes accessibles et stratégiquement localisées**  
Lac-Mégantic compte 21 bornes de recharge publiques, réparties sur ton territoire.

Les bornes de niveau 2 (71% du total) sont adaptées à la recharge régulière.

- Centre sportif : six bornes.
- Gare patrimoniale : deux bornes.
- Sites commerciaux et institutionnels : huit bornes (Cégep, Caisse Desjardins, hôpital, concessionnaire GM, etc.).

Les bornes de niveau 3 (rapides) sont idéales pour les recharges en court séjour.

- Gare patrimoniale : quatre bornes rapides, avec des capacités de 50 kW, 100 kW et une borne de 180 kW.
- Stationnement de la rue Québec-Centrale : une borne rapide de 50 kW.

### Des réseaux fiables pour faciliter l'accès

Les bornes de recharge sont connectées aux réseaux Circuit électrique et FLO, facilitant l'accès pour les électromobilistes québécois et américains. Située près de la frontière canado-américaine, Lac-Mégantic joue un rôle stratégique en offrant l'une des dernières options de recharge avant le passage aux États-Unis, où les distances entre les bornes sont plus importantes.

De plus, Circuit électrique permet une interopérabilité avec plusieurs autres réseaux au Canada et aux États-Unis, offrant ainsi une expérience utilisateur simplifiée et pratique.

### Une recharge intégrée à l'expérience touristique

La recharge électrique devient un atout pour le développement touristique et économique de Lac-Mégantic. Les bornes sont situées dans des zones à forte attractivité.

- La gare patrimoniale est un point central pour les visiteurs. On y trouve la première borne alimentée en partie par des panneaux solaires au Québec, installée dans le cadre du microréseau d'Hydro-Québec, symbole d'innovation et de durabilité. Les touristes peuvent visiter le centre-ville, le kiosque d'information ou l'exposition permanente sur l'histoire et les projets énergétiques de la Ville.
- Les bornes facilitent l'accès aux activités de plein air telles que la randonnée le long de la rivière Chaudière, le cyclisme et le parcours culturel Le Marcheur d'étoiles.

### IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

#### Réduction des émissions de GES

En facilitant la recharge, Lac-Mégantic envoie un signal fort pour encourager l'adoption des véhicules électriques, contribuant ainsi à la réduction des émissions de GES, particulièrement dans un milieu rural où les déplacements en voiture sont incontournables.

#### Un levier pour l'attractivité touristique

L'infrastructure de recharge soutient l'attractivité de Lac-Mégantic en attirant une nouvelle clientèle d'électromobilistes.

#### Des revenus pour la municipalité

Grâce au programme de subvention « 4 500 bornes » de Circuit électrique, les bornes de niveau 2 génèrent des revenus pour la Ville. Bien que modestes à ce jour, ces revenus sont appelés à croître avec l'augmentation de l'utilisation, renforçant la rentabilité des infrastructures.



Nouvelles bornes de recharge publique au Centre sportif.

## INITIATIVES ET PROJETS

### Pour un déploiement harmonieux

Pour maximiser l'accès et l'efficacité des bornes, la Ville a adapté sa réglementation de stationnement pour permettre les recharges de nuit, a intégré le dégagement hivernal des bornes dans ses opérations courantes et a modifié la signalisation au centre-ville.

### Déploiement en cours

Au cours de l'automne 2024, six nouvelles bornes de niveau 2 ont été installées au Centre sportif, un site très fréquenté.

En 2025, la Ville prévoit le déploiement de huit bornes de niveau 2 à la Station touristique Baie-des-Sables ainsi que quatre autres bornes à la nouvelle capitainerie actuellement construction au centre-ville.

Finalement, la Ville prévoit installer de la signalisation sur l'ensemble de son territoire pour diriger les électromobilistes vers les stations de recharge électrique.

### Vision à long terme

D'ici 2030, Lac-Mégantic prévoit un déploiement stratégique de bornes de recharge dans des lieux à forte fréquentation pour répondre à la demande croissante des électromobilistes.

- Sites sportifs et de loisirs : installation de bornes de niveau 2 près du terrain de baseball, de l'Espace jeunesse (patinoire couverte, pumptrack et skatepark) et à proximité d'autres infrastructures récréatives pour soutenir l'accessibilité aux activités familiales.
- Stationnements municipaux et zones commerciales : de nouvelles bornes seront ajoutées pour dynamiser les commerces locaux et répondre aux besoins des citoyens et visiteurs.

Le secteur du carrefour Lac-Mégantic, identifié comme le principal générateur de trafic automobile, fera l'objet d'une collaboration avec les propriétaires privés pour la construction d'une station comprenant des bornes de niveau 2 et 3 d'ici 2027. La Ville accompagnera les démarches pour obtenir des subventions et établir des partenariats.

En s'alignant sur la Stratégie québécoise de recharge (116 000 bornes de niveau 2 et 6 700 bornes rapides d'ici 2030), la Ville se fixe des cibles locales ambitieuses.

- 70 bornes de niveau 2 déployées sur le territoire.
- Maintien et optimisation des cinq bornes rapides déjà en place.

## CONCLUSION

Lac-Mégantic se positionne comme un modèle en matière de mobilité électrique en milieu rural. En facilitant l'accès à des infrastructures de recharge modernes et accessibles, la Ville contribue non seulement à la réduction des émissions de GES, mais également à l'attractivité économique et touristique de la région. Par ses initiatives actuelles et ses projets ambitieux, Lac-Mégantic démontre que la transition énergétique est possible, même dans les petites collectivités, tout en offrant des bénéfices durables pour la communauté.

Pour plus d'information au sujet du projet de transition énergétique de la Ville de Lac-Mégantic, consultez le site Internet de Mission Mégawatt : [www.missionmegawatt.com](http://www.missionmegawatt.com) ▲



Kathy Paré  
CPA

Andrée-Anne Bélair  
CPA

Pierre Fortin  
CPA

Nicolas Plante  
PMP, MGP, B.A.A.

Jean-Yves Trottier  
CPA, M. Sc.

**Offrez à votre  
municipalité la  
possibilité d'innover  
constamment grâce  
à notre équipe de  
professionnels.  
Un choix judicieux!**

[rcgt.com](http://rcgt.com)



Raymond Chabot  
Grant Thornton

Certification | Fiscalité | Conseil



▲  
**Stéphanie Jean**  
Cheffe - changements climatiques  
Ville de Longueuil



▲  
**Julie-Maude Normandin**  
Conseillère scientifique en chef  
Ville de Longueuil

## La réduction des émissions de GES dans les villes

Les villes occupent une position stratégique pour réduire les émissions des gaz à effet de serre (GES) à la source, car la majorité des activités émettrices de GES surviennent sur leur territoire. Les villes peuvent agir directement et influencer trois des principaux secteurs producteurs de GES au Québec: le transport, les bâtiments et les matières résiduelles. Parmi les approches reconnues pour favoriser la réduction des GES à la source, notons l'aménagement durable du territoire, la mobilité durable, la gestion de la flotte des véhicules des municipalités, une gestion optimale des matières recyclables et organiques ainsi que la décarbonation du patrimoine bâti. Cet article présente un tour d'horizon des principaux outils pour soutenir la planification et la prise de décision éclairée pour la réduction des GES dans une municipalité.



### LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les GES sont naturellement présents dans l'atmosphère et ont même permis le développement de la vie sur Terre. Les activités humaines ont augmenté la quantité de GES, affectant la température du globe terrestre et provoquant les changements climatiques. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) étudie l'augmentation de la température et ses conséquences en fonction de scénarios d'émissions de GES<sup>1</sup>. Les effets des changements climatiques devraient s'accroître au-delà d'un réchauffement de 1,5°C, car l'atteinte de plusieurs points de basculement climatique est anticipée<sup>2</sup>. Un point de bascule climatique correspond à l'atteinte du seuil critique de la hausse de température moyenne au-delà duquel une dégradation du fonctionnement d'un système est observée, par exemple: la fonte de la calotte glaciaire du Groenland, le dépérissement de la forêt amazonienne et boréale, la disparition des récifs coralliens, le dégel du pergélisol et la perturbation du Gulf Stream<sup>3</sup>. Il est démontré qu'une augmentation du nombre de points de basculement climatique augmente suivant un réchauffement de 2°C<sup>2</sup> et que ceux-ci interagissent les uns avec les autres pouvant entraîner des cascades de basculement<sup>4</sup>.

### QUELLES CONSÉQUENCES POUR LE QUÉBEC ET LONGUEUIL ?

Actuellement, l'évolution climatique entraîne déjà de nombreux changements qui diffèrent d'une région à l'autre et qui continueront de s'intensifier. Pour le sud du Québec, limiter la hausse mondiale de la température à 1,5°C équivaut en fait à une augmentation moyenne de 3°C dans la majorité des villes du Québec d'ici 2050-2100, car la variation de température se répartit différemment sur l'ensemble de la planète<sup>5</sup>. Pour le nord du Québec, cette augmentation serait de 4°C.

Avec une accélération du réchauffement climatique depuis les années 1980 et des records de température enregistrés ces dernières années, les effets des changements climatiques se font déjà ressentir à la Ville de Longueuil. En deux ans, celle-ci a subi, à l'instar d'autres municipalités du Québec, six événements de fortes pluies causant des inondations pluviales chez des citoyens et amenant des conséquences sur les infrastructures publiques. En 2023, et par rapport aux moyennes des années 2006 à 2010, des augmentations relatives des appels d'urgence au service de sécurité et incendie en raison de manifestation d'aléas climatiques (+140%) et des inspections des cours d'eau lors de précipitation (+280%) ont été observées.

## OÙ EN SOMMES-NOUS AU QUÉBEC ?

La cible du gouvernement du Québec, fixée depuis près de 10 ans, consiste à diminuer les GES de 37,5 % sous le niveau de 1990 d'ici 2030. Selon le plus récent inventaire, le Québec a réduit ses émissions de 7,2 % en 2022 comparativement à 1990<sup>6</sup>. En y ajoutant les droits d'émission achetés par des entreprises sur le marché du carbone, cette réduction atteint 19 % des GES en 2022<sup>7</sup>.

Les principaux secteurs d'activité producteurs de GES en 2022 au Québec étaient le transport (43,3 %), surtout en raison du transport routier, les industries (31 %), l'agriculture (10 %), les bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels (9,5 %), les matières résiduelles (5,6 %) ainsi que la production d'électricité et de chaleur (0,6 %)<sup>8</sup>. Le secteur du transport retient particulièrement l'attention, car ses émissions ont augmenté depuis 1990, contrairement à la majorité des autres secteurs.

## LES OUTILS DE PLANIFICATION ET DE PRISE DE DÉCISION POUR L'ACTION CLIMATIQUE

L'outil ultime de planification pour l'action climatique dans une ville est le *Plan climat*, un plan traitant à la fois l'atténuation des GES et l'adaptation du territoire face aux effets des changements climatiques. La première étape vers l'atténuation des GES est sans équivoque la réalisation d'un inventaire des émissions de GES pour les activités de la ville et de son territoire. Puis vient l'identification de la cible de réduction des émissions de GES ainsi que des objectifs et des actions à mettre en œuvre.

La science démontre l'importance de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. Le choix d'une cible de réduction des émissions de GES basé sur le principe du budget carbone est donc tout indiqué. Le budget carbone permet de représenter les émissions de GES encore permises afin de limiter le réchauffement à 1,5°C. En 2023, plus de 90 % des émissions de GES menant à ce réchauffement avaient déjà été émises<sup>8</sup>. C'est pourquoi la Ville de Longueuil s'est engagée à utiliser une cible basée sur le budget carbone suivant son inscription à la Course des villes vers zéro<sup>9</sup>, une initiative portée par l'organisme C40.

Un autre outil ayant beaucoup de potentiel pour une ville est l'**écofiscalité**. Ces dernières années, Longueuil a adopté de nouvelles tarifications afin de favoriser des comportements écoresponsables : tarification pour la mobilité, taxe sur les espaces de stationnement non résidentiels ainsi que la tarification de l'eau. Les nouvelles possibilités d'écofiscalité peuvent être évaluées et priorisées, par exemple via des comités internes, en prenant en compte plusieurs critères d'évaluation comme la réduction des émissions de GES potentielle suivant la mise en place d'une nouvelle mesure. Pour la population, les outils d'écofiscalité sont avantageux, car les citoyens sensibilisés peuvent éviter de payer davantage en adoptant des comportements bénéfiques pour l'environnement.

Le développement d'un test **climat** consiste aussi en un outil fort intéressant d'aide à la décision. Il vise à évaluer les impacts climatiques, dont les émissions des GES, des projets et politiques avant leur réalisation. Le test climat permet à la fois de sensibiliser les concepteurs et d'informer les décideurs sur les impacts potentiels des différents projets dans une ville. Une intégration aux processus de gestion de projet dans la ville<sup>10</sup> permettrait de veiller aux bonnes pratiques pour la réduction des émissions de GES tout au long du cycle de vie des projets. À titre d'exemple, les processus d'approvisionnement responsable pourraient être bonifiés en fonction des types de projets par un processus de création collaboratif en parallèle au développement d'un test climat. Un travail collaboratif entre les différentes spécialisations internes aux villes ainsi qu'avec des partenaires externes est sans aucun doute la clé pour le développement d'outils complets et pour une intégration réussie par les équipes de travail.

En matière de gestion, la création d'un **tableau de bord** municipal pour l'action climatique constitue un outil efficace pour suivre l'évolution des indicateurs et communiquer les résultats aux élus municipaux, employés ainsi qu'aux citoyens. Les **indicateurs de résultats**, tels que les données colligées par un inventaire des GES, permettent aux villes de se doter d'une base factuelle d'aide à la décision sur les progrès et les cibles. Quant aux **indicateurs de processus** permettant de mesurer l'évolution de la mise en œuvre des principales actions, ils s'avèrent un outil de gestion interne indispensable. L'inclusion d'**indicateurs contextuels** pour mesurer, par exemple, l'évolution des préférences citoyennes et de l'économie serait également pertinente pour considérer l'influence de ces facteurs sur l'action municipale.

Enfin, la création d'outils d'acquisition et de transfert de connaissances sur la réduction des GES est à considérer pour soutenir la gestion du changement et mobiliser les équipes.



## CONCLUSION

L'atteinte des objectifs de réduction des GES nécessite l'action des municipalités, mais également des partenaires locaux privés, publics et communautaires, ainsi que des citoyens. Des outils rigoureux et reconnus, tels que l'inventaire des GES et le budget carbone, ont l'avantage de soutenir la création d'une vision commune au-delà des spécialisations, des silos et des frontières des organisations. ▲

## BIBLIOGRAPHIE

1. IPCC, « Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change », Cambridge University Press. Cambridge University Press, Cambridge, UK and New York, NY, USA, [https://report.ipcc.ch/ar6/wg2/IPCC\\_AR6\\_WGII\\_FullReport.pdf](https://report.ipcc.ch/ar6/wg2/IPCC_AR6_WGII_FullReport.pdf), 2022.
2. D. I. Armstrong McKay, A. Staal, J. F. Abrams, R. Winkelmann, B. Sakschewski, S. Loriani, I. Fetzer, S. E. Cornell, J. Rockström et T. M. Lenton, « Exceeding 1.5°C global warming could trigger multiple climate tipping points », *Science*, vol. 377, n°16611, pp. 1-10, 2022.
3. S. Beylat, A. Coquereau, C. Le Priol, T. Marino et L. Saddier, « La science des points de bascule », *La Météorologie*, n°1124, pp. 44-48, 2024.
4. N. Wunderling, A. S. von der Heydt, Y. Aksenov, S. Barker, R. Bastiaansen, V. Brovkin, M. Brunetti, V. Couplet, T. Kleinen, C. H. Lear, J. Lohmann, R. M. Roman-Cuesta, S. Sinet, D. Swingedouw, R. Winkelmann, P. Anand et al., « Climate tipping point interactions and cascades: a review », *Earth System Dynamics*, pp. 41-74, 2024.
5. Groupe d'experts en adaptation, « Agir dès aujourd'hui pour que le Québec s'adapte à la réalité des changements climatiques qui s'accroissent », p. 47, 2024. [En ligne]. Available: [Rapport\\_Groupe\\_experts\\_adaptation\\_changements\\_climatiques\\_GEA.pdf](#).
6. Gouvernement du Québec, « Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2022 et leur évolution depuis 1990 », ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs 2024. [En ligne]. Available: [Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2022 et leur évolution depuis 1990](#).
7. J.-T. Léveillé, « Québec a atteint la moitié de sa cible de réduction », *La Presse*, 2024. [En ligne]. Available: [Gaz à effet de serre | Québec a atteint la moitié de sa cible de réduction | La Presse](#).
8. Pierre Friedlingstein et al., « Global Carbon Budget 2023 », *Earth System Science Data*, vol. 15, n°112, p. 5301-5369, 2023.
9. Ville de Longueuil, « Cabinet de la mairesse - Jour de la Terre : La Ville de Longueuil adhère à la campagne « Objectif zéro », 2022. [En ligne]. Available: <https://www.longueuil.quebec.fr/nouvelles%2Fcabinet-de-la-mairesse-jour-de-la-terre-la-ville-de-longueuil-adhere-la-campagne-objectif>.
10. N. C. Paulin et A. Cousineau-Labrèche, « Gérer vos petits projets avec succès: une méthode adaptée, une recette gagnante! », *Carrefour*, pp. 7-8, automne 2023.

Enraciné au Québec depuis 1877,  
Cain Lamarre façonne le paysage  
juridique avec audace et vision.

Le cabinet rassemble plus  
de 550 membres dont près  
de 300 professionnel(le)s.  
Ses 15 places d'affaires réparties  
dans l'ensemble du Québec font  
de Cain Lamarre le spécialiste  
des réalités du Québec.

Ensemble  
pour réussir



CAIN LAMARRE

[cainlamarre.ca](http://cainlamarre.ca)

# Changements climatiques et biodiversité : une vision intégrée pour un avenir durable

**La protection de la biodiversité a longtemps été occultée par l'urgence d'agir face aux changements climatiques. Au fil des années, l'évolution de la science nous permet d'améliorer notre compréhension des interactions entre les activités anthropiques, le climat et la nature, et des solutions à mettre en œuvre pour favoriser la résilience de nos communautés.**

Les crises environnementales actuelles, qu'elles soient climatiques, liées à la biodiversité ou à la pollution, ne sont pas des phénomènes distincts, mais bien des facettes d'une même crise systémique. L'élévation des températures, la montée du niveau des mers et l'intensification des événements climatiques extrêmes menacent déjà la vie sur Terre, et agissent comme des catalyseurs pour la dégradation des écosystèmes et la perte de biodiversité. Si une grande partie (environ 75%) de l'érosion de la biodiversité a historiquement été liée aux activités humaines, notamment la déforestation, l'agriculture intensive, la pollution et la surexploitation des ressources naturelles, il est anticipé que les changements climatiques en deviennent le principal accélérateur de dégradation. Entre autres, la vitesse des transformations climatiques, comprimant en quelques décennies des processus qui prenaient des millénaires, dépasse la capacité d'adaptation des espèces et des écosystèmes, mettant ainsi en péril la biodiversité. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) soulignent, à la lumière de milliers d'études scientifiques, l'urgence d'agir pour éviter les pires scénarios climatiques et de dégradation de la nature.

Au-delà des impacts environnementaux, ces crises interconnectées perturbent profondément nos sociétés, engendrant d'importants défis sociaux, économiques et sanitaires, tels que les vagues de chaleur, la pollution de l'air et de l'eau, et les risques accrus de maladies infectieuses. Parallèlement, les nombreux services essentiels que les écosystèmes naturels fournissent à nos sociétés sont gravement menacés par les activités humaines, illustrant ainsi le paradoxe d'une destruction compromettant la survie même de ceux qui en dépendent. Par ces services écologiques, la nature joue



◀ **Jean-Olivier Goyette**  
Directeur scientifique  
Centre de recherche appliquée sur la biodiversité et les écosystèmes - UQO



◀ **Julie Lafortune**  
Directrice exécutive  
Centre de recherche appliquée sur la biodiversité et les écosystèmes - UQO

en effet un rôle majeur dans notre capacité de résilience face aux aléas environnementaux. Par exemple, près de la moitié du carbone émis annuellement est séquestrée par les écosystèmes, tandis que les milieux riverains contribuent à la protection contre les tempêtes et l'érosion côtière, tout en favorisant la biodiversité. Les milieux humides jouent un rôle essentiel dans l'atténuation des inondations, des sécheresses, de la filtration des polluants, tandis que les forêts offrent un approvisionnement en bois (et produits non ligneux), une régulation des températures et du cycle de l'eau, ainsi que des services culturels tels que le tourisme et l'éducation.

L'interconnexion entre les changements climatiques et la perte de biodiversité se caractérise par des boucles de rétroaction qui exacerbent les deux crises. Notre capacité à freiner cette dynamique et ainsi favoriser notre résilience dépend donc de façon importante de l'atteinte de l'objectif de carboneutralité fixé au Québec pour 2050. Mais au-delà de cette cible, le nouveau Cadre mondial pour la biodiversité, tout comme les nombreux rapports d'experts soulignent l'importance de lier les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à ceux de la protection des écosystèmes. En prenant soin de la biodiversité et en l'intégrant dans nos politiques climatiques et sanitaires, nous protégeons de façon globale notre avenir collectif. Les fortes interrelations rendent certes les solutions plus complexes, mais aussi plus puissantes si elles sont abordées de manière intégrée. Pourtant, comme le rapporte le Comité consultatif sur les changements climatiques du gouvernement du Québec, la protection de la biodiversité est malheureusement encore loin d'être pleinement reconnue pour son rôle crucial en tant que puissant facteur de stabilisation du climat.



### UNE ACTION INTÉGRÉE POUR LA RÉSILIENCE ET LE RÔLE DES MUNICIPALITÉS

Malgré l'ampleur de la crise, les rapports du GIEC et de l'IPBES insistent sur le fait qu'il est encore possible d'inverser les tendances. Notre capacité d'adaptation, quant aux façons d'habiter et d'interagir avec le territoire, que ce soit au niveau de nos modèles de développement et d'urbanisation ou de notre gestion des ressources naturelles, constituent des éléments déterminants dans la résilience de nos communautés face aux changements climatiques et à l'effondrement de la biodiversité. En ce sens, le secteur municipal a un rôle déterminant à jouer pour la mise en œuvre des mesures qui permettront l'atteinte des objectifs fixés aux différents paliers de gouvernement. Cela se reflète, par exemple, tant au sein du nouveau Cadre mondial de la biodiversité qu'au niveau des actions prévues dans le Plan d'action 2024-2028 du Plan Nature 2030 du Québec, qui vise notamment à soutenir le développement de l'écofiscalité comme moyen d'améliorer l'état de la biodiversité au niveau municipal, et à conserver, voire à restaurer, les réservoirs de carbone prioritaires afin de lutter contre les changements climatiques.

La Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT) vise également à doter le Québec d'une vision commune pour améliorer notre capacité d'adaptation. L'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre dernier des nouvelles Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) s'inscrit justement dans le cadre des mesures stratégiques du Plan de mise en œuvre 2023-2028 de la PNAAT. L'Orientation 1, visant à « Assurer la résilience des communautés par le renforcement de l'adaptation aux changements climatiques », et l'Orientation 2 « Assurer la conservation des écosystèmes et miser sur une meilleure gestion de l'eau » témoignent en effet de cette volonté d'agir de façon concertée sur les enjeux liés aux changements climatiques et à l'érosion de la biodiversité.

Les municipalités ont la possibilité et le pouvoir d'agir sur plusieurs fronts : protéger les espaces naturels (forêts, milieux humides, corridors écologiques), promouvoir des pratiques agricoles durables, encadrer les industries locales, et développer des infrastructures vertes comme les parcs, les toits végétalisés ou les systèmes de gestion des eaux pluviales pour renforcer la résilience urbaine. Elles peuvent également recourir aux obligations vertes ou encore aux mesures écofiscales, telles que l'utilisation des pouvoirs généraux de taxation et de prélèvement de redevances réglementaires (PGT et PGRR) dont elles disposent pour influencer les comportements en faveur de la transition écologique. En tant que gouvernement de proximité, les municipalités ont le pouvoir d'encadrer les développements sur leur territoire, mais les défis techniques, socioéconomiques, juridiques et d'acceptabilité sociale freinent souvent l'utilisation de ces outils. Face à la diversité et la complexité des enjeux, il est crucial de poser les bons diagnostics et de prendre des décisions éclairées. Or, les administrations municipales, n'ayant jamais été autant sollicitées pour garantir l'avenir durable et équitable de notre société, font de plus en plus appel à de nouvelles formes de partenariat avec le monde universitaire pour se doter d'un conseil scientifique. La science évolue rapidement dans tous les domaines, et l'appui d'experts devient alors un atout essentiel pour éclairer leurs décisions.

Dans le processus d'élaboration de leurs plans climat, les municipalités gagneraient à intégrer dès maintenant la biodiversité en misant sur des solutions fondées sur la nature. En agissant ainsi, elles bénéficieraient de retombées économiques à long terme, telles que la réduction des coûts liés aux catastrophes naturelles, et l'amélioration de la qualité de vie. Par ailleurs, les municipalités doivent concilier plusieurs impératifs et font face à de multiples arbitrages, par exemple sur le plan de la croissance urbaine, des différents besoins citoyens et de la préservation des écosystèmes, tout en répondant aux exigences des cadres nationaux et internationaux, comme le Cadre mondial pour la biodiversité ou les OGAT. Pour y parvenir, elles peuvent s'appuyer sur un travail collaboratif avec les autres acteurs de la société, dont le secteur privé ou le milieu scientifique, pour mettre en œuvre des actions concrètes et adaptées aux réalités locales, à la fine pointe des connaissances. En intégrant de façon structurée la biodiversité dans leurs plans et politiques, les municipalités contribuent activement à articuler les efforts au niveau local et régional, et constituent des acteurs de changement pour un avenir plus durable et inclusif. ▲

#### PLUS DE RESSOURCES POUR SE RENSEIGNER SUR LES INTERRELATIONS ENTRE LA BIODIVERSITÉ ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

- [Biodiversité et changement climatique](#) (rapport conjoint IPBES – GIEC, 2021).
- [Conseil scientifique municipal](#).
- [Initiative québécoise Corridors écologiques – Boîtes à outils](#).

# Le rôle des municipalités dans la lutte contre les changements climatiques



Face au constat des impacts déjà visibles et l'urgence de réagir, les municipalités doivent mettre en place les meilleures stratégies pour relever les défis croissants reliés aux changements climatiques. La nécessité d'avoir un plan d'action pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) est plus qu'essentielle, elle est impérative. Grâce à leur proximité avec les communautés, les municipalités sont en mesure de sensibiliser et d'engager les citoyens et citoyennes dans des actions locales pour atteindre les objectifs climatiques nationaux et internationaux.

## Un soutien gouvernemental pour accélérer la transition climatique des municipalités

Pour aider les municipalités à élaborer et mettre en œuvre leurs plans d'action, le gouvernement du Québec propose un programme de soutien financier. L'initiative **Accélérer la transition climatique locale (ATCL)** vise à appuyer les organismes municipaux dans leurs efforts pour lutter contre les changements climatiques. Faisant partie du Plan pour une économie verte 2030, ce programme prévoit un investissement de 500 millions de dollars et comprend deux volets :

**Volet 1 :** Soutenir les organismes municipaux dans l'élaboration ou la mise à jour de leurs plans climat, qui présentent les risques et les possibilités liés à la lutte contre les changements climatiques.

**Volet 2 :** Appuyer la planification et la mise en œuvre des projets issus des plans climat approuvés par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Les organisations admissibles à ce programme sont les municipalités régionales de comté (MRC), les municipalités et agglomérations exerçant certaines compétences de MRC, l'Administration régionale Kativik et l'Administration régionale Baie-James.

## Services spécialisés en lien avec la lutte aux changements climatiques

Notre équipe offre une gamme de services spécialisés pour aider les municipalités et les MRC à lutter contre les changements climatiques. Nos services-conseils incluent la quantification et la rédaction de l'inventaire des émissions de GES, l'identification de cibles et d'objectifs stratégiques de réduction ainsi que la préparation de plans d'action de réduction. Notre expertise nous permet d'assister les organismes municipaux dans l'atteinte de leurs objectifs de durabilité tout en contribuant à l'amélioration de leur résilience face aux changements climatiques. MNP est également accrédité par le Conseil canadien des normes (CCN) selon la norme ISO 14065 en tant qu'organisme de validation et de vérification des GES.

Nos conseillers et conseillères peuvent vous aider à tirer parti du programme **Accélérer la transition climatique locale** proposé par le gouvernement du Québec. Contactez-nous dès aujourd'hui!





◀ **Mario Boulianne, CPA, OMA**  
 Chef de division comptes à payer  
 et assistant-trésorier  
 Ville de Repentigny

# INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

En tant que gestionnaire municipal, l'indice des prix à la consommation (IPC) fait partie de notre quotidien. Que ce soit à l'intérieur d'un contrat, lors de la confection du budget annuel ou même comme comparatif lors de l'établissement des taux de taxes foncières, sa référence est omniprésente. Lorsqu'une personne demande le taux de variation de l'IPC, il est essentiel de lui demander « lequel? ». En effet, il existe un florilège de réponses possibles... et elles sont toutes bonnes! Le présent article vise à mettre en lumière ces particularités afin de vous permettre de l'utiliser en toute connaissance de cause.

## L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

L'IPC est l'un des principaux indicateurs utilisés pour mesurer l'évolution des prix des biens et services que les consommateurs achètent au Canada. Cet indice, élaboré par Statistique Canada, permet de suivre l'inflation, c'est-à-dire l'augmentation générale des prix au fil du temps.

L'indice en soi n'est qu'une valeur attribuée à un panier d'achats. Cette valeur prise isolément ne veut rien dire, mais sa variation en revanche permet de voir son évolution au fil du temps. À noter que la base de référence «100» pour l'ensemble des indices en vigueur a été établie par cet organisme en 2002 et que le résultat des variations est toujours arrondi à une décimale.

À titre d'exemple, l'IPC moyen pour l'année 2023 pour le Québec était de 153,6 alors que celui pour l'année 2024 est de 157,2.

Pour le calcul du % de variation de l'IPC: 
$$\frac{157,2 - 153,6}{153,6} = 2,3\%$$

De façon chiffrée en dollars, ceci signifie que le panier d'achats qui valait 153,60 \$ en 2023 a augmenté à 157,20 \$ en 2024, soit en hausse de 2,3%.

## CIBLER LE BON IPC... SELON SES BESOINS EN TROIS ÉLÉMENTS

### Élément 1: le type d'IPC

Il existe plusieurs types d'IPC, qui se différencient par la manière dont ils sont calculés et par les composantes dont ils tiennent compte. Voici les principaux indices.

**L'IPC d'ensemble:** il mesure l'évolution des prix de l'ensemble des biens et services consommés par les ménages selon une pondération prédéterminée. Il inclut des catégories comme le logement, l'alimentation, le transport, les soins de santé et les loisirs.

**L'IPC de base:** cet indice exclut les éléments les plus volatils, tels que les prix de l'énergie (essence, électricité) et des aliments. Cela permet de mieux capter la tendance sous-jacente de l'inflation.

**L'IPC par catégorie:** Statistique Canada calcule également des indices séparés pour chaque grande catégorie de dépenses des ménages, il comprend une large gamme de catégories de dépenses. Telles que: le logement, l'alimentation, le transport, les soins de santé ainsi que les loisirs et la culture.

L'indice le plus utilisé dans le domaine municipal est l'IPC d'ensemble, non désaisonnalisé.

### Élément 2 : la période de référence

Il existe trois types de variation : mensuelle, annuelle et intermois. Le choix du type est utile pour obtenir une image complète de l'évolution en pourcentage des prix et de l'inflation, selon la perspective choisie : court terme, long terme ou saisonnière.

**Variation mensuelle :** elle mesure la différence entre les IPC de deux mois consécutifs. Par exemple, la variation entre le mois de novembre 2024 et décembre 2024. Cette variation reflète les changements de prix à court terme, une tendance.

**Variation annuelle :** elle mesure l'évolution des prix sur une période de 12 mois. Par exemple, la variation de l'IPC moyen pour l'ensemble de l'année 2024 par rapport à celui pour l'ensemble de l'année 2023. Cela permet de mieux comprendre l'impact des changements de prix sur une plus longue période et de mesurer l'inflation et niveau ainsi la sensibilité des variations au cours d'une année.

**Variation intermois :** elle se réfère à la comparaison des prix entre deux mois spécifiques de différentes années. Par exemple, comparer décembre 2024 à décembre 2023 permet de mesurer l'inflation au même moment de l'année précédente, tout en éliminant les effets saisonniers qui peuvent influencer les prix à court terme.

La variation la plus diffusée mensuellement dans les médias est la variation intermois.

### Élément 3 : la zone géographique

Le dernier élément à déterminer est la zone géographique visée. Est-ce que nous souhaitons obtenir la variation pour le Canada, la province de Québec ou bien pour une des grandes villes recensées au Québec, soit la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal ou celle de Québec ?

Le choix de la zone géographique dépend du besoin de comparabilité avec le sujet traité, mais il est important de le préciser. À défaut de le faire dans un document, il est reconnu que c'est la zone géographique du Canada qui s'applique par défaut.

### CLAUSE D'INDEXATION DANS LES CONTRATS

Considérant la panoplie de situations possibles, lorsqu'il y a introduction d'une clause d'indexation dans un contrat, il est essentiel qu'elle soit précise pour éviter toute ambiguïté légale. L'indexation est un mécanisme intéressant permettant d'ajuster

automatiquement les montants des paiements dans un contrat en fonction de l'évolution de l'IPC. Dans un contrat d'acquisition de biens ou de services, l'intégration d'une telle clause permet de limiter le risque financier pour le fournisseur pour un contrat sur plusieurs années permettant à la municipalité d'obtenir techniquement au départ un meilleur prix ainsi qu'une variation des coûts annuels plus constante sur la période contractuelle.

Il est important de préciser qu'une telle clause n'est pas nécessaire à intégrer systématiquement à tous les contrats. Cela dépend de la nature du contrat et de sa valeur. Par exemple, si le contrat est constitué principalement de main-d'œuvre professionnelle, un bordereau de prix fixe par année de contrat pourrait être plus approprié considérant que les hausses salariales ne suivent pas nécessairement la variation de l'IPC, surtout dans un contexte de rareté de la main-d'œuvre. Également, l'application systématique d'une clause d'indexation sur des contrats de faible valeur peut engendrer des frais administratifs de suivi élevés qui n'ont pas nécessairement de valeur ajoutée et peut, au passage, complexifier inutilement la facturation pour le fournisseur. Bref, c'est du cas par cas.

Une clause d'ajustement en fonction de la variation de l'IPC constitue pour le fournisseur une assurance sur les variations économiques futures inconnues. L'ajout d'un minimum de 0% permet de sécuriser le fournisseur en cas de déflation. Considérant que les taux ne sont connus que vers la troisième semaine du mois suivant, il est important de prendre un mois de référence qui laisse le temps d'informer le fournisseur pour modifier sa facturation, par exemple, la référence à la variation de l'IPC pour le mois d'octobre pour un renouvellement de contrat en janvier.

### IMPACT DE L'IPC DANS L'ÉTABLISSEMENT DU TAUX DIRECTEUR DE LA BANQUE DU CANADA

L'IPC joue un rôle central dans les décisions économiques de la Banque du Canada,

surtout en ce qui concerne la fixation du taux directeur. Le taux directeur est le principal instrument de politique monétaire de la Banque du Canada. Il influence directement les taux d'intérêt à court terme, ce qui affecte l'emprunt, l'investissement et la consommation dans l'économie. Dans le cas d'une municipalité, le tout a un impact direct sur les revenus d'intérêts ou d'emprunts temporaires ainsi que sur les frais de financement de la dette par émission obligatoire.

La Banque du Canada vise une inflation de 2%, dans une fourchette entre 1% et 3%. Lorsque l'inflation dépasse cet objectif, cela peut signaler que l'économie est en surchauffe et la Banque du Canada pourrait décider d'augmenter le taux directeur pour réduire la demande et freiner l'inflation. C'est ce qui est arrivé en 2022-2023. À l'inverse, si l'IPC montre une inflation inférieure à l'objectif, la Banque du Canada pourrait abaisser le taux directeur pour soutenir la croissance économique.

### CONCLUSION

L'IPC de Statistique Canada est un outil fondamental pour suivre l'inflation et l'évolution des prix des biens et services. Sa bonne compréhension et l'agilité quant à son utilisation à bon escient ne peuvent être que bénéfiques pour la gestion des deniers publics par les officiers municipaux.

Cet article est basé sur les informations disponibles auprès de Statistique Canada lors de sa rédaction au bénéfice de ses lecteurs. Il revient à chaque organisme municipal de valider les impacts financiers et juridiques avant d'entreprendre toute action en lien avec le sujet traité. ▲

- Statistique Canada. [Tableau 18-10-0004-13 Indice des prix à la consommation selon le groupe de produits, données mensuelles, variation en pourcentage, non désaisonnalisées, Canada, provinces, Whitehorse, Yellowknife et Iqaluit.](#)
- Statistique Canada. [Tableau 18-10-0005-01 Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonné.](#)

TABLEAU DES VARIATIONS DE L'IPC

Indice d'ensemble (non désaisonné)	Variation mensuelle novembre 2024 à décembre 2024	Variation intermois décembre 2023 vs décembre 2024	Variation annuelle année 2024 vs année 2023
Canada	-0,4 %	1,8 %	2,4 %
Province de Québec	-0,2 %	1,6 %	2,3 %
RMR de Québec	-0,1 %	1,6 %	2,3 %
RMR de Montréal	-0,1 %	2,0 %	2,7 %



◀ **Mathieu Laneuville, ing., M. Sc. A.**  
Président-directeur général  
Réseau Environnement

## LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE : CONSTATS ET PERSPECTIVES POUR UNE GESTION DURABLE

**Au cours des dernières décennies, le Québec a réussi à réduire de près du tiers sa quantité d'eau distribuée, un progrès largement attribué à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP). Cette initiative a mobilisé divers acteurs autour de la nécessité de préserver cette ressource vitale qui, rappelons-le, n'est pas infinie. En 2001, la consommation d'eau moyenne par personne était de 777 litres par jour au Québec, contre 515 litres en 2021<sup>1</sup>, démontrant une gestion plus durable de l'eau. Malgré cette amélioration, il reste du chemin à parcourir pour optimiser notre distribution d'eau qui surpasse de loin celle enregistrée en Ontario (335 litres / personne / jour).**

Au sein des nombreux services municipaux, l'eau figure parmi les plus essentiels. Pas d'eau, pas de vie! Sa disponibilité et sa qualité affectent notre santé et notre environnement. L'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées soutiennent l'ensemble de nos activités sociales et économiques. Pourtant, ces services souffrent d'un sous-financement chronique et d'un déficit de maintien d'actif (DMA) maintes fois documenté.

Comment expliquer cette situation? Et comment l'améliorer? Selon Réseau Environnement, le changement passe d'abord par une meilleure compréhension du modèle d'affaires des services d'eau et par un partage équitable des responsabilités quant à sa gestion. Si les ingénieurs sont des experts en conception et se veulent en quelque sorte, les gardiens des infrastructures d'eau des villes, ils ont besoin d'être appuyés par des experts en finance pour convaincre les élus d'opter pour un mode de financement équitable et pérenne des services d'eau.

## L'ÉTAT PHYSIQUE DES INFRASTRUCTURES D'EAU

Le Portait des infrastructures en eau municipales du Québec (PIEMQ) 2023<sup>2</sup> estime que la valeur de remplacement des infrastructures en eau s'élève à 181 milliards \$. De plus, 10% de ces actifs sont à risque de défaillance élevé ou très élevé, soit un DMA de plus de 18 G\$. Selon le cycle de vie des actifs et leur période de construction, le pire est à venir comme l'illustre la figure 1, qui montre que 19% de notre parc en infrastructures d'eau se trouve à risque de défaillance modérée. À cet enjeu de vieillissement s'ajoutent les défis d'adaptation aux changements climatiques, de densification du territoire, d'augmentation de la demande en eau et de mise aux normes environnementales requise pour une majorité des systèmes d'assainissement. Les défis sont multiples et simultanés, ils méritent qu'on s'y attarde.

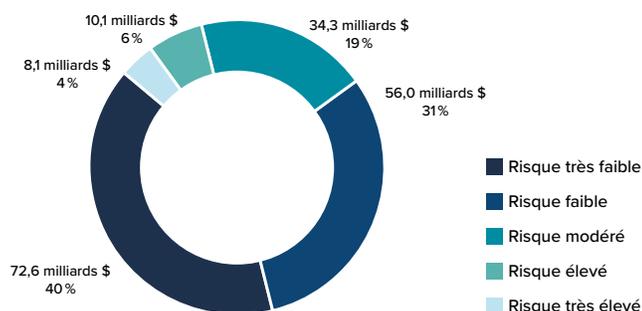


Figure 1. Résumé de l'état physique moyen de l'ensemble des infrastructures d'eau

## LE MODÈLE D'AFFAIRES DES SERVICES D'EAU ET LA CRÉATION DE RÉSERVES FINANCIÈRES DÉDIÉES

Le modèle d'affaires des services d'eau se distingue des autres services municipaux offerts par son ratio main-d'œuvre / infrastructures. Autrement dit, le service est rendu principalement par des équipements et des ouvrages souvent invisibles au quotidien. Il est donc facile de les ignorer quand tout va bien. À titre d'exemple, dans une grande ville, le modèle d'affaires des services d'eau diffère fortement de celui de la sécurité publique. Ce dernier repose sur une main-d'œuvre prédominante, avec un ratio de 6 pour 1, alors que pour les services d'eau, c'est l'inverse: on parle plutôt d'un ratio de 1 pour 40 en faveur des infrastructures. C'est ce qu'on appelle le phénomène de l'iceberg: l'essentiel du service est enfoui, hors de vue, bien que fondamental.

C'est sans doute ce qui explique un deuxième constat: au Québec, on recouvre moins de 50% du coût des services d'eau. En effet, alors que le coût complet moyen de l'eau était évalué à 3,67\$/m<sup>3</sup> en 2021, les revenus perçus ne totalisaient que 1,54\$/m<sup>3</sup>. En résumé, cela signifie que les revenus associés à l'eau ne couvrent souvent que les frais de fonctionnement. Les investissements, insuffisants, reposent surtout sur l'emprunt ou sur des subventions des gouvernements supérieurs, dont le niveau fluctue dans le temps. L'autonomie financière des villes n'est donc pas assurée, bien qu'elles soient responsables de ce service essentiel. Heureusement, des solutions pour établir un financement durable de nos services d'eau existent.

La création de réserves financières dédiées à l'eau permet de payer des investissements comptant et ainsi de mieux contrôler le service de la dette. Ces réserves assurent des revenus stables et soutiennent un niveau d'investissement selon le niveau de service choisi, tout en respectant l'équité intergénérationnelle. Pourtant,

peu de municipalités ont des réserves financières dédiées aux services d'eau. Selon les rapports financiers 2022, seules 23 villes à travers le Québec ont contribué à une telle réserve financière. Sachant que la création de fonds de prévoyance est désormais obligatoire pour les syndicats de copropriété une réflexion s'impose sur leur application aux services d'eau.

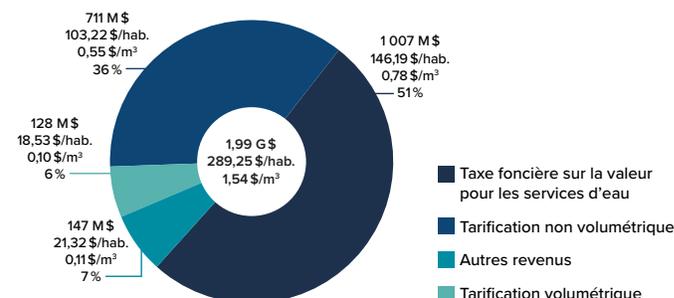


Figure 2. Ventilation des revenus unitaires 2021 des services d'eau selon le type<sup>3</sup>

La figure 2 illustre sans surprise la forte prévalence de la taxe foncière générale pour financer les services d'eau. Cette approche, bien connue, répartit les coûts en fonction de la valeur des propriétés et du secteur non résidentiel grâce à l'utilisation de taux variés. Toutefois, elle n'établit aucun lien direct entre la consommation et le coût du service, contrairement à la tarification volumétrique. Cette dernière permet d'avoir un impact sur le comportement des usagers et aurait avantage à être appliquée, particulièrement dans les villes dont les ouvrages atteignent leur pleine capacité. L'économie d'eau générée aura un effet bénéfique non seulement sur les budgets de fonctionnement, mais elle permettra surtout d'éviter ou de reporter des investissements majeurs pour agrandir les installations. L'exemple de Repentigny en est une bonne démonstration: grâce à une tarification volumétrique bien structurée, la municipalité a maintenu une distribution d'eau stable malgré une augmentation de 18% de sa population<sup>4</sup>. Pourtant, cette méthode reste sous-exploitée, ne représentant actuellement que 6% des revenus des services d'eau au Québec, un écart marqué par rapport aux pratiques internationales. Malgré les défis inhérents à l'installation et à la gestion d'un parc de compteurs d'eau, la tarification volumétrique demeure une avenue qui mérite selon nous d'être explorée davantage.

## PLANS DE GESTION D'ACTIFS EN EAU

La valeur des actifs liés à l'eau et aux services essentiels qu'ils offrent à la population exige une stratégie de financement pérenne et équitable. Une telle démarche doit reposer sur une vision à long terme partagée par l'ensemble des acteurs municipaux et fondée sur le cycle de vie des infrastructures, qui peut varier de 20 à 130 ans. Ce n'est certes pas un réflexe naturel dans un monde soumis aux cycles électoraux, mais il en va de la viabilité des services essentiels que nous léguons aux générations futures. Nous devons rattraper la situation avant que l'accès à l'eau potable ne devienne davantage un problème qu'une richesse dont pourront tirer profit les générations à venir.

La démarche d'élaboration des Plans de gestion d'actifs en eau (PGA-Eau)<sup>5</sup> et la mise en place de nouveaux critères écoresponsables dans les programmes d'aide financière voués aux infrastructures d'eau s'inscrivent dans cette optique. Bien exécuté, les PGA-Eau permettent aux gestionnaires et décideurs

municipaux de définir le niveau de service souhaité et d'élaborer une stratégie financière intégrant l'ensemble des coûts : exploitation, renouvellement et entretien. Ce dernier aspect, souvent sous-estimé, joue pourtant un rôle clé dans la durée de vie des ouvrages. Ici, l'engagement de toutes les parties prenantes constitue un facteur déterminant de succès, ce qui devrait être facilité par la nouvelle mouture de la SQEEP, qui est en cours d'élaboration. Réseau Environnement est fier de supporter le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et ses partenaires municipaux dans cette démarche.

### RÉSEAU ENVIRONNEMENT AU CŒUR DES ENJEUX DES SERVICES D'EAU

Réseau Environnement collabore étroitement avec le MAMH pour sensibiliser les municipalités aux enjeux des services d'eau et promouvoir la mise en œuvre des principes de la SQEEP. Une tournée régionale a notamment été organisée au printemps 2024 pour informer les partenaires du milieu municipal sur les modes de financement des services d'eau et l'économie d'eau potable. Cette tournée a permis d'échanger des idées et de partager de bonnes pratiques avec les élus, directeurs généraux, responsables financiers et gestionnaires des services d'eau municipaux. Des capsules sont d'ailleurs disponibles pour réécoute sur le site Web de Réseau Environnement.

Dans la foulée de cette tournée, Réseau Environnement a également offert, à l'hiver 2024-2025, une série de formations virtuelles sur la gestion efficace et pérenne des services d'eau, réunissant plus de 200 participants. Ces sessions ont permis aux participants d'approfondir leurs connaissances et de mieux appliquer les concepts présentés dans leurs pratiques de gestion municipale.

C'est à l'occasion de notre 46<sup>e</sup> Symposium sur la gestion de l'eau, en octobre 2024, que Réseau Environnement a finalement annoncé le lancement d'un vaste chantier pour mettre fin au sous-financement des services d'eau au Québec. Un comité d'expertes et d'experts des milieux académiques, municipaux et entrepreneuriaux s'est dès lors engagé dans l'élaboration d'un mémoire contenant cinq recommandations phares pour rattraper le déficit de maintien d'actifs des infrastructures en eau et assurer leur viabilité pour les prochaines générations de Québécois. Nous vous invitons à en prendre connaissance sur notre site Web et à partager ces pistes de solution, comme nous nous engageons résolument à le faire, au sein de votre réseau.

Je remercie Pascale Fortin, ingénieure et spécialiste en gestion de services d'eau municipaux ainsi que Mélyna Masse, M. Env., coordonnatrice technique au secteur de l'eau chez Réseau Environnement pour leur collaboration à la rédaction de cet article. ▲

### RÉFÉRENCES

1. Institut de la statistique du Québec, 2024.
2. PIEMQ, CERIU, 2023.
3. Rapport annuel de l'usage de l'eau potable, 2021.
4. Vecteur Environnement, mars 2020.
5. Gouvernement du Québec, 2024.

## TREMBLAY BOIS AVOCATS

COMPÉTENCE | RESPECT | COLLABORATION



## REND LE DROIT MUNICIPAL ACCESSIBLE



Mes Pierre Laurin, Claude Jean, Yves Boudreault, Marc-André Beaudoin, Michelle Audet-Turmel, Benjamin Bolduc, Valérie Savard, Arthur Giroux, Caroline Pelchat, Mireille Lemay, Lahbib Chetaibi, Benoît St-Onge, Olivier Arseneau, Shannon Soulé

418 658-9966

tremblaybois.ca



CARREFOUR COMAQ

# RETOUR SUR L'ÉVÈNEMENT PRÉSIDER UNE ÉLECTION: LE RENDEZ-VOUS



01



02



03



04



05

**01.** L'évènement Présider une élection: le rendez-vous s'est déroulé à Trois-Rivières les 30 et 31 janvier dernier. Il a permis à 238 présidents d'élection et leurs adjoints de se rassembler pour aborder les grands thèmes incontournables en préparation de l'élection générale prévue en novembre prochain. **02.** Les membres du comité des scrutins accompagnés du directeur général des élections d'Élections Québec. De gauche à droite: M<sup>e</sup> Marc Giard, OMA, président du comité, Jean-François Blanchet d'Élections Québec, M<sup>es</sup> Jacques Robichaud, OMA, Sophie Deslauriers, OMA, Julien Lefrançois, OMA, Marlyne Turgeon, OMA, Emmanuel Tani-Moore, OMA, Marianna Ruspil, OMA et Joannie Meunier, OMA (absente sur la photo Nancy Gagnon, OMA). **03.** Usant d'humour, d'anecdotes et d'informations judicieuses, le directeur général des élections, Jean-François Blanchet, a livré un message vibrant, soulignant au passage la collaboration réussie entre Élections Québec et la COMAQ. **04.** Une revue des nouveautés législatives et de la jurisprudence en matière d'élection des quatre dernières années a été présentée par M<sup>e</sup> Patrick Beauchemin du cabinet Morency. **05.** En plus des six blocs de formation, les participants ont eu la chance d'assister à quatre conférences abordant, notamment, la posture du président d'élection, les communications et le financement politique et les dépenses électorales.

# CARREFOUR COMAQ



06



07



08



09



10

**06.** Un atelier pratique organisé par taille de municipalité a permis aux participants de discuter de cas particuliers et de bénéficier de l'expérience d'autres présidents d'élection. **07.** Complices, les greffières M<sup>rs</sup> Sophie Deslauriers, OMA et Marlyne Turgeon, OMA ont lancé le volet formation de l'évènement en abordant des aspects dont la loi ne parle pas, témoignant ainsi de leur vaste expérience en matière d'organisation de scrutin. **08.** Présider une élection a permis aux participants de prendre la mesure des modifications apportées par la Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (projet de loi n° 57). **09.** L'élection générale municipale constitue le grand rendez-vous démocratique pour lequel les présidents d'élection se préparent plus de 12 mois avant son avènement. Il s'agit d'un travail colossal et essentiel au bon fonctionnement de nos organisations municipales. **10.** Présider une élection a été un formidable rendez-vous de partage d'expertise et de connaissances tout en favorisant les échanges et le réseautage. Un chaleureux merci aux participants, animateurs et conférenciers. Bonnes élections!

# LES MAÎTRES DE L'EFFICACITÉ DÉMOCRATIQUE

Firme entièrement québécoise, **innovision+** offre aux organismes électoraux une expertise professionnelle complète, ainsi qu'un soutien technologique personnalisé tout au long de leur processus électoral. **Un guichet unique pour les services de soutien auprès des officiers d'élections.**



INFORMATISATION DES PROCESSUS ÉLECTORAUX

ACCUEIL INFORMATISÉ

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ÉLECTORALES

MATÉRIEL ÉLECTORAL

FORMATION EN LIGNE

SOIRÉE D'ÉLECTION

AVIS D'INSCRIPTION ET CARTES DE RAPPEL

INTERVALLES D'ADRESSES

BASSINS ET SECTIONS DE VOTE



[www.innovision.qc.ca](http://www.innovision.qc.ca)

1.418.652.1212

[contact@innovision.qc.ca](mailto:contact@innovision.qc.ca)

# QUESTIONS AUX CONSEILS DE SECTION

Dans cette chronique, les membres du comité de la revue *Carrefour* souhaitent donner la parole aux conseils de section. Cet espace est l'occasion de contribuer au rayonnement des sections et de vous exprimer les bienfaits de se sentir impliqué. Dans cette édition, découvrez les réponses des sections 1 – Abitibi – Témiscamingue – Nord-du-Québec et 2 – Saguenay – Lac-Saint-Jean. Bonne lecture!

## COMMENT AVEZ-VOUS APPRIS QU'IL ÉTAIT POSSIBLE DE S'IMPLIQUER AU CONSEIL DE VOTRE SECTION ?

C'est l'ancien président de la section, soucieux d'assurer une relève et de maintenir le dynamisme, qui a contacté de nouvelles personnes pour constituer le conseil actuel. C'est une belle occasion de partager avec nos consœurs et confrères des autres municipalités compte tenu de l'étendue de notre territoire.

## QUELS BÉNÉFICES RETIREZ-VOUS DE VOTRE IMPLICATION ?

L'accès à un réseau de contacts, le plaisir de contribuer à favoriser les échanges, d'en apprendre davantage sur les besoins des gestionnaires de notre section pour ainsi bien les représenter.



« Une grande famille compétente avec qui l'on peut partager et sur qui l'on peut compter! »  
M<sup>e</sup> Annie Aubin, OMA, directrice des affaires juridiques et greffière de la Ville d'Alma.

## QUELLES FORMULES D'ACTIVITÉS EST LA PLUS APPROPRIÉE DANS VOTRE SECTION ?

Comme notre territoire est vaste et que nous sommes éloignés les uns des autres, les formations offertes en présentiel par la COMAQ sont une belle occasion de nous rencontrer. À cela s'ajoutent les activités entourant l'assemblée générale annuelle de la section qui se tient sur une journée et demie de partage d'expertise et de visites à saveur locale.

Plus d'une douzaine de membres de la section 1 étaient réunis à Rouyn-Noranda en avril 2024 pour les activités annuelles entourant l'assemblée générale de la section, jumelée à la tournée du président.



## OUTRE LE TERRITOIRE, QUELLES SONT LES PARTICULARITÉS DE VOTRE SECTION ?

L'éloignement des grands centres et la distance qui sépare les membres. Nous sommes également une région où les ressources sont relativement isolées, ce qui nous pousse à développer notre indépendance et des solutions adaptées à notre réalité.

## SELON VOUS, QUELS SONT LES ENJEUX DE L'ENSEMBLE DES CONSEILS DE SECTION ?

Le manque de main-d'œuvre dans les différents secteurs d'activité. Il est plus difficile pour les membres en place d'accorder le temps et l'énergie nécessaires dans les conseils de section, en raison du travail supplémentaire engendré par cette pénurie dans nos organisations respectives.

# COMMENT QUALIFIEZ- VOUS VOTRE SECTION ?

**SUPERCALIFRAGILISTICEXPIALIDOCIOUS (EXTRAORDINAIRE !)**

**FAMILLE**

# AGRI CO LE



◀ **Christian Savard**  
Directeur général  
Vivre en Ville



◀ **Chantal de Montigny**  
Directrice des systèmes  
alimentaires de proximité  
Vivre en Ville

## LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE : UNE STRATÉGIE EFFICACE POUR FREINER L'ÉTALEMENT URBAIN ET LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

**Au cours des derniers mois, le gouvernement du Québec a adopté les nouvelles Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) - un outil essentiel pour orienter le développement des collectivités de manière durable - en plus d'avoir mené une vaste consultation nationale pour réfléchir à l'avenir de notre agriculture et à la façon dont nous pouvons améliorer le régime de protection de notre territoire agricole.**

Cette consultation a abouti, le 5 décembre dernier, au dépôt d'un projet de loi à l'Assemblée nationale du Québec visant à modifier la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), une loi phare adoptée il y a plus de 45 ans pour protéger notre territoire nourricier.

Deux constats importants se sont dégagés de cette grande consultation. Le premier, c'est que nos terres agricoles continuent d'être grugées par l'urbanisation, alors qu'elles représentent à peine 5% de la superficie de notre territoire et qu'elles constituent une ressource non renouvelable essentielle pour nourrir la population. Le deuxième, c'est que le gouvernement n'en fait pas assez pour protéger cette ressource névralgique pour le Québec, notamment en contexte de changements climatiques.

### **DES DONNÉES ALARMANTES SUR UN TERRITOIRE QUI CONTINUE D'ÊTRE GRUGÉ**

Dans son rapport déposé en avril 2024, la Commissaire au développement durable rappelle qu'entre 1988 et 2022 près de 7 000 hectares parmi les terres les plus fertiles ont été exclus de la zone agricole au Québec, notamment pour faire place à des infrastructures routières et industrielles ainsi qu'à du développement immobilier. Selon l'Institut de la statistique du Québec, les régions des Laurentides et de la

Montérégie auraient perdu respectivement 36 km<sup>2</sup> et 75 km<sup>2</sup> de terres agricoles principalement en raison de l'urbanisation entre 2000 et 2010 seulement. À cela s'est ajouté des dizaines de milliers d'hectares dont la vocation a également été détournée à l'intérieur même de la zone agricole, soit des terres qui ont été sacrifiées pour d'autres usages que l'agriculture (drainages de terrains municipaux, servitudes de passage, infrastructures énergétiques, etc.). L'Union des producteurs agricoles (UPA) estime ainsi que le Québec aurait perdu environ 60 000 hectares de terres agricoles en l'espace de 25 ans, soit l'équivalent de près de 45 patinoires de hockey par jour.

Nous avons donc d'un côté une loi (la LPTAA) et des mécanismes (comme la Commission de protection du territoire agricole du Québec - CPTAQ) dont la fonction est de protéger le territoire nourricier, mais de l'autre côté, un territoire qui subit des pressions de plus en plus fortes et sur lequel on continue d'empiéter. Comment en sommes-nous collectivement arrivés là ?

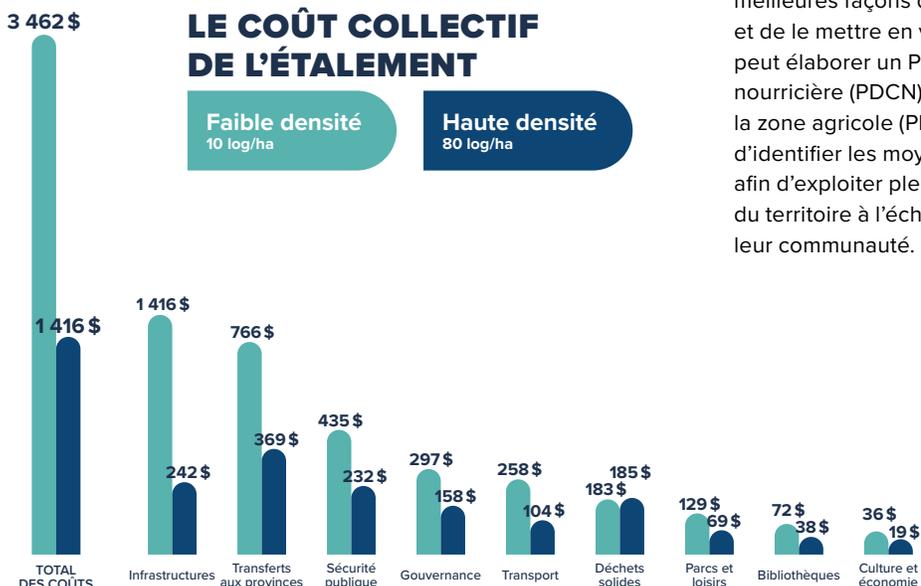
## DES BRÈCHES QUI OUVRONT LA PORTE À DES ABUS

Deux éléments particulièrement importants sont à prendre en compte : le premier a trait au fonctionnement même des mécanismes de protection de la zone agricole, tandis que l'autre est plutôt lié à de mauvaises pratiques d'aménagement.

D'abord, il y a le fait que la zone agricole permanente n'est pas tout à fait permanente, puisque celle-ci est régulièrement soumise à un processus administratif et légal permettant à différentes entités (particulier, entreprises, municipalités, etc.) de faire des demandes d'autorisation de dézonage agricole ou d'utilisation non agricole en zone agricole auprès de la CPTAQ. Bien que ce mécanisme offre l'agilité nécessaire pour bien planifier la zone agricole, il ouvre également la porte, s'il n'est pas soutenu par un encadrement strict, à des abus ou à l'implantation de projets mal planifiés ou localisés. Il faut également savoir que le gouvernement du Québec a par ailleurs le pouvoir, par voie de décret, d'aller à l'encontre d'un avis défavorable de la CPTAQ pour y autoriser un projet de dézonage, un pouvoir qui a été utilisé à plusieurs reprises au fil des dernières décennies (le centre hospitalier de Vaudreuil-Soulanges, un projet mal localisé, en est un exemple récent).

Le deuxième élément est lié au fait qu'aux yeux de certains promoteurs immobiliers et de certaines municipalités qui souhaitent se développer, les terres agricoles demeurent encore trop souvent de vastes réserves foncières qui n'attendent que d'être converties en lotissements pour accueillir des parcs industriels, des centres commerciaux ou des quartiers résidentiels généralement remplis de maisons unifamiliales détachées. Au lieu de prendre en charge leur développement urbain par une optimisation efficace de leur cadre bâti existant et des espaces sous-utilisés au sein de leur périmètre d'urbanisation afin d'accueillir les activités et les ménages supplémentaires attendus au cours des prochaines décennies, certaines municipalités vont avoir un réflexe simple aux conséquences pourtant désastreuses : empiéter sur les espaces naturels et le territoire agricole avoisinant afin d'agrandir leur périmètre urbain.

## LE COÛT MUNICIPAL ANNUEL DES MILIEUX DE VIE EN FONCTION DE LEUR DENSITÉ



Cette démonstration est construite sur la prémisse que les services sont distribués également sur le territoire et offrent un niveau de qualité égal.

Source : Vivre en Ville, d'après Smart Prosperity Institute. Les montants sont tirés d'une analyse produite en 2013.

## L'ÉTALEMENT URBAIN : UNE CATASTROPHE ÉCOLOGIQUE À ENDIGUER

Cette situation se traduit concrètement par ce qu'on appelle communément l'« étalement urbain », soit « la croissance du territoire urbanisé, en extension ou en périphérie des milieux déjà bâtis » (*Vivre en Ville, Carrefour*). Non seulement l'étalement vient amputer une partie de notre territoire naturel et agricole, des milieux sensibles essentiels pour atténuer les impacts des changements climatiques et s'y adapter (absorption des eaux de pluie, diminution des îlots de chaleur, captation carbone, maintien de la connectivité écologique, etc.), mais il mène également à un éparpillement des activités et des habitations sur le territoire, ce qui favorise à son tour un accroissement de l'usage de l'automobile, contribuant ainsi à l'augmentation des gaz à effet de serre.

L'étalement urbain se traduit donc par une plus grande consommation de ressources, que ce soit en transport (en raison des distances toujours plus grandes à parcourir), en habitation (en raison des maisons toujours plus grosses) ou encore en services municipaux (en raison des nouvelles infrastructures à construire, comme les aqueducs). Cette consommation de ressources a quant à elle un impact direct sur les finances publiques des villes et des gouvernements, comme en témoigne l'image ci-dessous.

## LA PROTECTION ET LA VALORISATION DU TERRITOIRE AGRICOLE : UNE STRATÉGIE EFFICACE

La protection et la valorisation du territoire agricole devient, dans ce contexte, une stratégie efficace afin de freiner l'étalement urbain et réduire les émissions de gaz à effet de serre induites. Cette stratégie encourage notamment les milieux de vie à adopter des pratiques d'aménagement responsables qui miseront d'abord sur l'optimisation et la consolidation de l'existant, telles que le prescrivent par ailleurs les nouvelles OGAT entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre dernier.

Si une amélioration de la LPTAA constitue nécessairement une solution prometteuse afin de renforcer la protection du territoire agricole (à condition de ne pas ouvrir la porte à un régime à deux vitesses et de garantir une protection du territoire nourricier partout où il y a de la croissance démographique), l'une des meilleures façons de le protéger demeure toutefois de l'occuper et de le mettre en valeur. Pour cela, chaque municipalité et MRC peut élaborer un Plan de développement d'une communauté nourricière (PDCN) ou encore un Plan de développement de la zone agricole (PDZA), des outils de planification qui permettent d'identifier les moyens et de mettre en place les conditions afin d'exploiter pleinement le potentiel agricole et nourricier du territoire à l'échelle locale et régionale, tout en engageant leur communauté. ▲

# PRÉVENTION DES SINISTRES

LE FONDS DÉTIENT UNE EXPERTISE INÉGALÉE  
EN PRÉVENTION DES SINISTRES MUNICIPAUX

**Réduisez vos sinistres en profitant de notre accompagnement sans frais :**

- ▶ Inspection en sécurité incendie et des lieux
- ▶ Recommandations concrètes et adaptées
- ▶ Soutien technique préventif
- ▶ Formations, outils et événements favorisant la prévention
- ▶ Inspection des appareils sous pression et thermographie préventive
- ▶ Mentorat et visite préventive

**SEUL ASSUREUR DE DOMMAGES  
PROPRIÉTÉ DU MONDE  
MUNICIPAL QUÉBÉCOIS**

**INFORMEZ-VOUS!**

[fondsfqm.ca](http://fondsfqm.ca) 

**Fonds**  
d'assurance  
des municipalités  
du Québec

# SOUS LA LOUPE



▲  
Catherine Privé, M.A.P., CRHA  
Présidente et chef de la direction  
Alia Conseil

## RÉFLEXIONS POUR UN LEADERSHIP EN PLEINE FORME ET UNE VISION AMBITIEUSE

En ce début de printemps, j'ai pensé vous amener sur quelques pistes de réflexion qui nous permettront de tenter d'être au meilleur de nous-mêmes en 2025, en me plaçant dans une vision « cornue copieuse », c'est-à-dire en m'inscrivant dans une vision d'extravagance, voire d'abondance, qui laisse place au positif et à l'ambition de début d'année. Sans être dans les résolutions, je nous souhaite :

- du temps de qualité avec nos collaborateurs et nos équipes;
- des choix conscients pour la prise de projets et de responsabilités;
- de l'autonomie et du contrôle de nos agendas;
- de l'énergie à revendre;
- de la disponibilité cognitive;
- des activités qui ont du sens;
- des moments de partage et d'apprentissage;
- et beaucoup de plaisir.

Vous pouvez ajouter des idées à cette liste extravagante, l'idée étant de commencer l'année en force avec une vision positive de ce qui est devant nous.

Comme les attentes que nous avons face aux leaders ont toujours été très élevées, ceux-ci n'ont pas d'autre choix que de travailler pour eux, sur eux!

Malheureusement, ce n'est pas ce qui se passe aujourd'hui. Nous assistons plutôt à une période de cynisme quant au rôle de gestionnaire, qui fait que ce rôle semble moins attirant qu'avant.

Plusieurs écrits démontrent que le temps est arrivé de revoir la notion de leadership, certes, mais il faudrait aussi valoriser cette fonction de gestion. En premier lieu, valoriser et soutenir les personnes qui acceptent de jouer le rôle de gestionnaire. Pour que ces personnes puissent prendre soin d'une équipe, il faut qu'elles puissent prendre soin d'elles en premier, et non pas passer en dernier après avoir soutenu tout le monde et tenté de répondre aux besoins de tout un chacun. Nous parlons presque exclusivement d'expérience employé, de bienveillance et de santé mentale des employés dans la littérature récente. Mettons en lumière l'expérience gestionnaire en 2025.

Je souhaite à tous les gestionnaires, qui sont pour moi des êtres généreux et dédiés, de pouvoir réaliser quelques-unes de ces actions extravagantes en se choisissant. Je souhaite aussi à tous les gestionnaires que les organisations prennent soin d'eux. Imaginons une équipe dédiée à l'expérience gestionnaire qui s'assure du début à la fin du parcours de gestion. De la sélection à l'intégration, en passant par la formation et la réorientation au besoin, cette équipe aurait comme objectif premier d'avoir des gestionnaires en pleine forme. Assurément que ces gestionnaires auraient un impact renouvelé sur leur équipe. Nous avons besoin de ce renouvelé dans nos organisations, notamment pour faire face aux grands défis qui nous attendent.

L'expérience gestionnaire est une démarche structurée en quatre étapes clés pour soutenir et valoriser les gestionnaires. Le **recrutement** clarifie les attentes mutuelles et prépare les gestionnaires aux défis et avantages du rôle. L'**intégration** pourrait reposer sur un plan de 100 jours, un soutien RH, une transition progressive et un parrainage pour faciliter l'adaptation. Le **développement** met l'accent sur des moments clés, des communautés de pratique, des mentorats stratégiques et des plages horaires dédiées. Enfin, la **rétenion** favorise la satisfaction grâce à des objectifs clairs, des ajustements ciblés et du temps réservé à la gestion.

Cette approche crée un environnement propice à l'épanouissement et à la performance des leaders. ▲



◀ M. Marc Lalonde  
Bélanger Sauvé

## CHIENS DANGEREUX, VOTRE RÈGLEMENT A-T-IL ASSEZ DE MORDANT ?

**La décision *Alain c. Barnes*<sup>1</sup> rendue par la Cour supérieure l'an dernier a remis à l'avant plan les questions liées à la responsabilité de l'application de la réglementation des chiens par les municipalités. Rappelons que, dans cette affaire, la Municipalité de Potton avait été condamnée, solidairement avec un propriétaire de chiens, à verser plus de 500 000 \$ à une citoyenne qui avait été agressée par trois chiens. Selon le tribunal, ces chiens auraient dû être identifiés par la Municipalité comme étant des chiens agressifs et dangereux à la lumière de divers incidents antérieurs, d'où sa responsabilité solidaire.**

Quelques années auparavant, en 2016, l'Assemblée nationale du Québec avait adopté la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens<sup>2</sup>, laquelle fut suivie, en 2019, par le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens<sup>3</sup> (ci-après Règlement d'application).

Or, selon la Loi, ce sont les municipalités locales qui sont chargées de veiller au respect du Règlement d'application.

Ces dernières peuvent l'appliquer, soit en désignant un fonctionnaire ou un employé municipal pour agir comme inspecteur ou enquêteur<sup>4</sup>, soit en concluant une entente avec toute personne, telle une firme privée, pour que celle-ci assure le respect du Règlement d'application<sup>5</sup>.

Il est intéressant de noter que la Loi n'empêche pas une municipalité locale d'adopter des normes plus sévères que celles prévues par le Règlement d'application<sup>6</sup>. En revanche, tout règlement municipal comportant une norme moins sévère que celle prévue par le Règlement d'application est réputé modifié et la norme du règlement municipal remplacée par celle établie par le Règlement d'application<sup>7</sup>.

Le Règlement d'application constitue donc un seuil minimal de réglementation concernant les chiens à l'échelle de la province, mais chaque municipalité peut le bonifier par son propre règlement.

La Loi prévoit aussi que toute municipalité locale doit rendre disponibles les informations relatives à son application que détermine le ministre suivant les modalités et la forme qu'il prescrit<sup>8</sup>. L'étendue de cette obligation a été précisée dans le Règlement sur les informations devant être communiquées par une municipalité locale en application de l'article 8 de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens<sup>9</sup> adopté en 2021 et elle s'accomplit par l'envoi d'un formulaire au plus tard le 15 mai de chaque année.

La municipalité locale qui a adopté un règlement dont les normes sont plus sévères doit notamment l'indiquer dans le formulaire<sup>10</sup>.

Se pose alors la question : sous quels aspects le règlement municipal pourrait-il être plus sévère que le Règlement d'application ?

Un premier exemple qui vient à l'esprit est celui de la réglementation par race de chien, par exemple l'interdiction des chiens de type « pitbull » et autres races apparentées. Cette approche controversée soulève des passions chez certains propriétaires de chiens et défenseurs des droits animaliers, mais a généralement été appliquée par les tribunaux<sup>11</sup>.

Un deuxième exemple pourrait consister à prévoir de nouveaux cas d'euthanasie obligatoire d'un chien dangereux. Selon l'article 10 du Règlement d'application, la municipalité doit ordonner au propriétaire ou gardien d'un chien qui a mordu ou attaqué une personne et qui a causé sa

mort ou lui a infligé une blessure grave de faire euthanasier ce chien. Elle doit également faire euthanasier un tel chien dont le propriétaire ou gardien est inconnu ou introuvable. En revanche, un chien qui a mordu ou attaqué une personne ou un animal domestique et lui a infligé une blessure peut être déclaré potentiellement dangereux<sup>12</sup>, ce qui peut conduire à une ordonnance d'euthanasie<sup>13</sup>, mais cela n'est pas automatique. Une municipalité qui voudrait être plus sévère à cet égard pourrait considérer étendre la portée de cette telle règle aux attaques causant la mort d'un autre animal ou de certaines catégories d'animaux, comme les animaux domestiques ou les animaux de ferme, par exemple.

Mentionnons également que l'article 10 du Règlement d'application ne définit pas ce qui constitue une « blessure grave », tel que l'ont reconnu d'ailleurs les tribunaux<sup>14</sup>.

Le Guide d'application publié par le gouvernement du Québec en fournit certains exemples, tout en précisant que cela n'est pas exhaustif<sup>15</sup>. En cas d'attaque causant des blessures, on s'en remettra alors à la qualification qu'en fera la municipalité, dans la mesure où elle est raisonnable. Un règlement municipal plus sévère pourrait envisager d'éliminer une partie de l'incertitude qui en découle en définissant, même de façon non exhaustive, ce qui constitue une blessure grave. Il en est de même pour la notion de « chiens d'assistance », une catégorie exclue du Règlement d'application<sup>16</sup>, mais qui n'est pas définie par celui-ci.

Le Règlement d'application permet aussi d'imposer des normes aux chiens déclarés potentiellement dangereux<sup>17</sup>, mais les municipalités peuvent éprouver des difficultés à en effectuer le suivi afin de vérifier qu'elles soient réellement appliquées. Par exemple, un chien déclaré potentiellement dangereux doit en tout temps avoir un statut vaccinal à jour contre la rage, être stérilisé et micropucé, à moins d'une contre-indication pour le chien établie par un médecin vétérinaire. Un règlement municipal plus sévère pourrait comporter une obligation pour le propriétaire ou le gardien de fournir la preuve du statut vaccinal, de la stérilisation et de l'installation de micropuce, sous peine d'amende.

Enfin, au niveau des dispositions pénales, le règlement municipal pourrait théoriquement prévoir des amendes plus élevées que le Règlement d'application,

mais la municipalité sera alors limitée par les montants maximums prévus par les lois municipales<sup>18</sup> et, sauf pour quelques exceptions, les amendes prévues par le Règlement d'application vont déjà au-delà de ce que la municipalité pourrait elle-même imposer en vertu de ses pouvoirs généraux.

En conclusion, que la municipalité se contente d'appliquer le Règlement d'application provincial ou qu'elle fasse le choix de se doter d'un règlement comportant des normes plus sévères, il est clair que le laxisme dans le contrôle des chiens dangereux peut entraîner des conséquences tragiques pour les citoyens et entraîner la responsabilité civile de la municipalité qui aurait fait défaut d'appliquer la réglementation. Les municipalités locales doivent donc jouer pleinement leur rôle de « chien de garde » en cette matière si elles souhaitent minimiser les risques de poursuites. ▲

1. 2024 QCCS 1775.
2. RLRQ, c. P -38.002 [la Loi].
3. RLRQ, c. P -38.002, r. 1 [le Règlement d'application].
4. Art. 5 de la Loi.
5. Art. 6 de la Loi.
6. Art. 7, al. 1 de la Loi.
7. Art. 7, al. 2 de la Loi.
8. Art. 8, al. 1 de la Loi.
9. RLRQ, c. P -38.002, r. 2 [le Règlement sur les informations].
10. Art. 1, al. 2 du Règlement sur les informations.
11. *Duquette c. Longueuil (Ville de)*, 2016 QCCS 4746; *Parisien c. Lavaltrie (Ville de)*, 2016 QCCS 5721, requête pour permission d'appel rejetée, 2017 QCCA 506; *Ville de Sept-Îles c. Bond Savard*, 2017 QCCS 1755.
12. Art. 9 du Règlement d'application.
13. Art. 11, al. 1(2<sup>e</sup>) du Règlement d'application.
14. *Mateluna-Ahumada c. Ville de Charlemagne*, 2024 QCCS 54, requête pour permission d'appel rejetée, 2024 QCCA 233 et demande de suspension rejetée, 2024 QCCA 285.
15. *Guide d'application - Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*, gouvernement du Québec, Direction générale des affaires policières, 2020, à la p. 9. En ligne : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/sante-animale/obligations/encadrement-chiens/GM\\_application\\_loi\\_encadrement\\_chiens\\_MAPAQ.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/sante-animale/obligations/encadrement-chiens/GM_application_loi_encadrement_chiens_MAPAQ.pdf).
16. Art. 1(1<sup>er</sup>) du Règlement d'application.
17. Art. 22 à 25 du Règlement d'application.
18. Art. 369 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C -19 et art. 455 du Code municipal du Québec, RLRQ, c. C -27.1.

**BÉLANGERSAUVE**  
AVOCATS

# Au cœur de votre évolution

**BELANGERSAUVE.COM**

# L'INFOBÉSITÉ MUNICIPALE : QUAND L'EXCÈS D'INFORMATION PARALYSE L'ORGANISATION



◀ **David Morin, M.Sc., OMA, CISA, CD**  
Directeur des systèmes d'information  
et des télécommunications  
MRC De D'Autray



Le concept d'infobésité ou surcharge informationnelle a été introduit par Bertram Myron Gross en 1962. De nos jours, ce sujet prend une approche multidimensionnelle, englobant à la fois les technologies et les impacts humains. Ce phénomène est accentué par les technologies, en particulier par la rapidité de la diffusion de l'information. D'une manière générale, un point critique est atteint lorsque la quantité d'informations dépasse notre capacité de traitement et d'analyse.

Les chercheurs ont constaté que l'augmentation de la quantité d'informations reçues améliore la qualité des décisions jusqu'à un certain seuil. Au-delà de ce point, trop d'informations peuvent rendre la prise de décision plus difficile et moins efficace. En d'autres termes, après un certain seuil, l'excès d'informations devient contre-productif et mène à une surcharge informationnelle<sup>1</sup>. Les risques associés sont bien documentés, notons : l'anxiété, le stress, la perte de temps, la désinformation, la saturation, ainsi que la diminution de la productivité<sup>2</sup>.

De quoi parlons-nous exactement et dans quelle mesure nos organisations encouragent-elles involontairement l'infobésité? Analysons des exemples concrets de comportements observables au sein de nos municipalités.

Comportements	Descriptions	Conséquences
Envoi excessif de courriels	Un nombre excessif de courriels contenant des informations redondantes ou déjà documentées dans des projets ou d'autres communications.	Surcharge informationnelle, complexité de la gestion du contenu et évaluation de sa pertinence. Abandon de la lecture des courriels.
Réunions fréquentes	Réunions sans plans ni objectifs clairs.	Perte de temps et difficulté à relier les informations aux actions. Difficulté à déceler les attentes à l'issue de la réunion.
Multiplication des canaux de communication	Usage de diverses plateformes de communication.	Interruptions fréquentes et perte de temps pour collecter les informations. Difficulté à retrouver les informations importantes.
Production excessive de rapports	Préparation de divers rapports, documents et résumés.	Inondation de documents et d'informations. Le personnel passe plus de temps à produire et lire des rapports qu'à effectuer des tâches.
Manque de priorisation des tâches	Les tâches sont nommées sans être priorisées.	Augmentation de la charge cognitive, difficulté à se concentrer sur les tâches prioritaires.

L'accès à une multitude de sources sur Internet a transformé notre manière d'accéder et d'utiliser l'information. L'Internet joue un rôle clé dans ce changement. Voici quelques exemples qui illustrent ce phénomène :

Problématiques	Descriptions
Abondance d'information	La profusion d'informations peut submerger les employés et complexifier la capacité à distinguer les informations superflues et les informations pertinentes.
Flux d'informations	Les réseaux sociaux et les notifications en temps réel créent une surcharge d'information continue.
La personnalisation	Les algorithmes peuvent entraîner une limitation à des perspectives riches et pertinentes.
La qualité	Il devient de plus en plus complexe de vérifier la qualité d'une source d'informations.
Facilité	Considérant la facilité d'accès à l'information, elle peut encourager plus aisément l'infobésité et la saturation des organisations.

Il est indéniable que la technologie, et notamment Internet, ont contribué à l'augmentation de l'infobésité. Étant donné que la technologie semble avoir accéléré ce phénomène, il serait pertinent de s'interroger sur sa capacité à atténuer cette problématique. Il est également nécessaire d'analyser les méthodes de travail des équipes pour réduire ce phénomène et prendre conscience de ce défi auquel sont confrontées les municipalités. En effet, les municipalités génèrent une quantité considérable d'informations et en consomment fréquemment, tant pour la prise de décisions que pour l'évaluation, la comparaison, l'analyse et la documentation de dossiers.

Avec la diversité des outils collaboratifs, il est facile de multiplier les informations dans différents emplacements tels que SharePoint, OneDrive, OneNote, Outlook ou un serveur de fichiers local. La technologie, qui joue un rôle significatif dans le phénomène de l'infobésité, a aussi le potentiel de réduire considérablement la problématique. Il serait donc judicieux, dans un premier temps, de préconiser l'utilisation standardisée d'une plateforme commune, afin d'éviter la dispersion des informations et des canaux de communication au sein de la municipalité.

Une méthode supplémentaire pour réduire le phénomène consiste à utiliser des outils de synthèse basés sur l'intelligence artificielle afin de résumer des contenus et obtenir les informations essentielles. L'intelligence artificielle telle que Copilot (ChatGPT) permet de filtrer des résultats de recherches, de résumer des articles, de traiter des documents complexes et de chercher des informations. La maîtrise de ces outils devient de plus en plus courante et il est conseillé de les utiliser de manière sécurisée et appropriée pour réduire les effets de la surcharge d'informations.

Les pratiques organisationnelles revêtent une importance cruciale, car la dimension humaine contribue de manière significative au phénomène de l'infobésité. En effet, comprendre comment les

individus interagissent avec l'information et les systèmes de communication au sein des organisations permettent de mieux gérer et réduire la surcharge d'informations. Cette dimension revêt probablement une importance supérieure à celle relative à la technologie. Selon une étude, un questionnaire est généralement confronté à un volume d'informations environ deux fois supérieur à sa capacité de traitement efficace<sup>3</sup>. L'information joue un rôle crucial dans nos municipalités. Elle doit être partagée entre divers services, collaborateurs, élus et membres de la direction, tout en arrivant au moment opportun pour les citoyens.

Trois facteurs peuvent contribuer à la surcharge d'informations au sein de l'organisation. Premièrement, la surconsommation d'informations à l'interne et sur Internet est un problème courant. Deuxièmement, les biais de confirmation poussent souvent les individus à rechercher des informations qui confortent leurs croyances existantes. Troisièmement, il est important de reconnaître que les compétences insuffisantes en littératie numérique posent un défi significatif. C'est-à-dire le manque de capacité à rechercher et à évaluer adéquatement l'information dans notre monde de plus en plus numérique.

En conclusion, l'infobésité, ou la surcharge informationnelle est un défi majeur dans notre ère numérique. Les municipalités sont particulièrement touchées par ce phénomène qui peut entraîner une diminution de la productivité, une augmentation du stress et des difficultés à prendre des décisions éclairées. Les comportements comme l'envoi fréquent de courriels, les réunions sans objectifs clairs et la multiplication des canaux de communication créent une surcharge. Également, l'abondance d'informations, la personnalisation algorithmique et la qualité variable des sources aggravent ce problème.

Pour combattre l'infobésité, il est essentiel de centraliser les informations, standardiser les processus, former les employés, utiliser des outils adaptés, mettre en place une gouvernance de l'information et limiter les courriels. La technologie, notamment l'intelligence artificielle, peut également jouer un rôle clé. En fin de compte, la gestion efficace de l'information est cruciale pour le bien-être des organisations. En adoptant des pratiques organisationnelles réfléchies et en tirant parti des outils technologiques, les municipalités peuvent transformer le défi de l'infobésité en une opportunité de croissance et d'innovation.

Internet regorge de diverses stratégies pour lutter contre ce phénomène, mais attention de ne pas vous y perdre. ▲

1. Eppler, Martin & Mengis, Jeanne. (2004). The Concept of Information Overload: A Review of Literature from Organization Science, Accounting, Marketing, MIS, and Related Disciplines. *Inf. Soc.*, 20. 325-344.
2. Sauvajol-Rielland, C. (2014), Infobésité, gros risques et vrais remèdes. *L'Expansion Management Review*, N° 152(1), 110-118.
3. Theron, J. C. (1998). Dying for information? An investigation into the effects of information overload in the UK and worldwide. *South African Journal of Libraries and Information Science*, 66(1).

# UN PRO VOUS RÉPOND



◀ Patrick Lalonde, M.Sc., CRHA, PMP  
Chargé de cours à HEC Montréal  
et consultant en gestion

## LA GESTION DES PRIORITÉS SERA LA CLÉ EN 2025 !

**Incapacité à pouvoir combler nos postes vacants, négociations de nos conventions collectives qui sortent du cadre financier de nos municipalités, instabilité économique chez nos citoyens corporatifs qui est provoquée par l'entrée en scène de monsieur Trump aux États-Unis, paranoïa politique à l'approche des élections municipales au Québec... Nous en sommes encore aux premiers mois de l'année 2025 et pourtant, on sent déjà que plusieurs officiers municipaux sont à bout de souffle. Que faire ?**

Mieux prioriser son temps et apprendre à dire non.

Facile à dire, mais pas si facile à implanter au sein de nos équipes. J'ai pensé vous donner, dans ma première chronique de l'année, quelques trucs facilement applicables qui pourront vous permettre de vous rendre au 31 décembre en même temps que tout le monde.

D'un, même si les gens autour de vous tenteront de vous faire croire que tout est urgent, ce n'est pas le cas. J'ai adapté la matrice d'Eisenhower au secteur municipal pour que chaque gestionnaire que je rencontre puisse classer les tâches et projets qui lui tombent dessus en quatre catégories.

- *Tâches à faire en priorité (je les appelle les tâches ROUGES)*: ce sont les tâches à échéance précise dont le retard pourrait entraîner des conséquences directes sur la vie d'employés (ex.: SST) ou sur celles de citoyens ou qui pourraient avoir des incidences financières majeures ou légales pour votre municipalité.
- *Les tâches à déléguer aux membres de votre équipe, si possible (les tâches VERTES)*: ce sont des tâches à traiter ou des projets qui ne mobilisent pas nécessairement vos compétences spécifiques de gestionnaires, mais qui doivent être complétées dans la journée. Ce sont les tâches où vous devez accepter que vous n'êtes pas indispensable et que vos subordonnés peuvent accomplir celles-ci pour le bien de votre service. Vous êtes alors un coach auprès d'eux.

- *Tâches à planifier dans la journée (les tâches BLEUES)*: Ce sont des tâches importantes qui relèvent spécifiquement de votre compétence ou de vos connaissances, mais qui n'ont pas nécessairement d'échéances fixes. Vous les accomplissez, mais après les deux catégories précédentes.
- *Les tâches ou projets que l'on fait quand le temps le permet (les tâches JAUNES)*: ce sont des tâches ni urgentes, ni importantes qu'on fait quand on manque de travail, qu'on cherche à se changer les idées ou en guise de récompense après avoir terminé un important projet.

Chaque fois que vous recevez un appel, un courriel, un billet ou une requête, vous classez la tâche à accomplir ou le projet dans une liste hiérarchisée, selon les quatre catégories précédentes, où la tâche la plus urgente d'une catégorie sera inscrite dans la première ligne du cadran et la moins urgente de cette même catégorie sera à la dernière ligne du cadran. Le matin, on s'assoit avec son équipe et on se fait un plan de match pour la journée en avisant ses employés et ses collègues des tâches et projets ROUGES à faire en priorité, puis on assigne les tâches VERTES aux membres de son équipe selon les profils de compétence de chaque membre pendant qu'on se garde les BLEUES pour soi.

Cette technique de gestion des priorités est un mélange des profils NOVA (c.-à-d. les couleurs) que plusieurs connaissent, et de la méthode Kanban.

Ah oui, pour ceux et celles qui procrastinent à l'idée d'accomplir les tâches routinières associées à leur emploi, je vous laisse avec quelques conseils faciles à appliquer.

- Une tâche prend moins de deux minutes à accomplir ?  
Faites-la maintenant. Là. Tout de suite.
- Mangez vos légumes verts avant votre viande. Bref, planifiez toujours les tâches les plus difficiles ou que vous détestez le plus au début de votre journée alors que vous êtes normalement à votre meilleur, et gardez les tâches que vous préférez pour la fin.
- Coupez toute forme de distraction pour devenir des bêtes de la productivité. La technique *Pomodoro* se simplifie ainsi : on effectue 25 minutes de travail acharné, on s'offre une pause méritée de cinq minutes pour aller à la toilette et se chercher un café, puis un autre 25 minutes de travail acharné avant une seconde pause de cinq minutes méritée, puis un dernier 25 minutes de travail avant de se permettre une pause plus longue de 15 à 20 minutes pour aller recharger les piles et retourner nos appels et courriels urgents. Tant que notre journée de travail le permet, on recommence ce cycle.

En espérant que ces quelques trucs infallibles vous permettront de livrer tous les objectifs inscrits dans votre planification stratégique pour l'année en cours. ▲



## NOTRE CABINET

# Une force collective

PLUS DE 30 AVOCATS EXPÉRIMENTÉS  
POUR MIEUX VOUS CONSEILLER

MUNICIPAL | TRAVAIL | ENVIRONNEMENT



**DHC**  
— AVOCATS —

**DHCAVOCATS.CA**



◀ Guylaine Dallaire, CPA, M. Fisc.  
Membre honoraire de la COMAQ  
Associée-conseil | Fiscalité  
Raymond Chabot Grant Thornton

# TPS | TVQ : TARIFS DOUANIERS D'UN BORD... TARIFS DOUANIERS DE L'AUTRE BORD !

Cet article ne se veut pas un énoncé économique, mais un texte simple permettant de comprendre le jeu d'un tarif douanier et les éléments à considérer pour votre municipalité.

## UN PEU DE CONTEXTE SUR UN TARIF DOUANIER

Voici comment résumer de façon simple le tarif douanier.

« Un tarif douanier est une taxe perçue par un gouvernement sur les produits importés. Lorsqu'une **entreprise importe** un produit, elle doit verser au gouvernement un tarif douanier, généralement sous forme d'un pourcentage du coût total du produit. Par exemple, si un pays applique des droits de douane de 25% sur les céréales, une cargaison d'orge d'une valeur de 10 000 \$ serait assujettie à une taxe de 2 500 \$. Le coût total de l'importation grimperait ainsi à 12 500 \$. **L'importateur** verserait au producteur d'orge les 10 000 \$ habituels, puis s'acquitterait du tarif de 2 500 \$ auprès de son gouvernement. Par conséquent, cette mesure touche directement les entreprises qui payeront plus cher les produits importés. Toutefois, comme cette hausse se reflétera dans les prix de vente, elle pénalisera aussi les consommateurs<sup>1</sup>. »

Quel est le vrai but d'un tarif douanier ?

« Ce type de taxe est généralement utilisé pour protéger les entreprises nationales lorsque les produits importés sont moins chers en raison d'un avantage injuste ou dommageable. Par exemple, une entreprise étrangère pourrait diminuer ses prix de vente si elle bénéficie d'importantes subventions gouvernementales ou si elle est régie par des normes moins strictes en matière de conditions de travail et d'environnement. Des droits de douane judicieusement établis rendent la concurrence plus équitable : devant une hausse du coût des importations, un importateur pourrait décider de s'approvisionner à l'intérieur du pays<sup>2</sup>. »

En règle générale, on parle d'un droit à l'importation.

## LA RIPOSTE DU CANADA FACE AUX ANNONCES DES ÉTATS-UNIS - OPTIONS EXTRÊMES ENVISAGÉES | UN AUTRE BUT

Parmi quelques options, l'imposition de **droits d'exportation** par le gouvernement du Canada sur certains produits canadiens exportés aux États-Unis pourrait être envisagée.

Ces tactiques ciblent des points névralgiques tels que le pétrole importé par les États-Unis et l'approvisionnement en électricité de plusieurs États américains à partir de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick.

Là s'arrête notre discussion pour les fins de cet article.

## ACCORD DE LIBRE ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

### L'ALENA et l'ACEUM, ça vous parle ?

L'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) a institué une zone de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Ce traité est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1994, et ce, pour une période de 26 ans.

L'ALENA a été remplacé par l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM), le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Il a pour but de faciliter les échanges commerciaux entre les trois états d'Amérique du Nord qui font partie de l'accord. Il élimine la majorité des formes de barrières possibles pouvant nuire aux échanges de biens et de services, de même qu'aux investissements réalisés entre ceux-ci.



## MAINTENANT, DE QUEL CÔTÉ DE LA FRONTIÈRE ÊTES-VOUS ?

Pour les fins de cet article, prenons comme hypothèse que le gouvernement du Canada impose un nouveau tarif douanier sur un type de bien lors de l'importation au Canada. Vous êtes une municipalité située au Québec et vous êtes directement sous contrat avec un fournisseur américain.

Des biens seront importés au Canada, c'est donc le tarif douanier canadien qui sera payé au gouvernement du Canada et non à celui des États-Unis.

### Que devez-vous regarder ?

Si vous êtes directement sous contrat avec un fournisseur américain.

- Quelles sont les clauses dans vos contrats ?
- Quels incoterms<sup>3</sup> sont utilisés ?
- Qui est l'importateur de la marchandise au Canada ?
- Est-ce que le tout vous est livré « droit de douane inclus » ?
- Y a-t-il des clauses d'ajustement dans vos contrats visant la modification de certaines lois, modifications de tarifs ou hausse de taux de taxes ?
- Comment vous êtes-vous protégés ?

Allons-nous revivre la saga de 1991-1992 lors de l'implantation de la TPS et de la TVQ ? C'est-à-dire, qui devait payer ces nouvelles taxes ?

Si vous êtes sous contrat avec un fournisseur canadien, c'est votre fournisseur qui devra se poser les mêmes questions.

### Pourra-t-il vous refiler la facture ?

## DE LA TAXE SUR LA TAXE !

La Loi sur la taxe d'accise (TPS) et la Loi sur la taxe de vente du Québec (TVQ) ont toujours été claires. La TPS ainsi que la TVQ sont calculées sur un montant incluant les tarifs douaniers.

En conclusion, prenez le soin de revérifier vos clauses de contrats à cet égard. Pour le futur... à suivre! ▲

1. Février 2025, SCFP | Syndicat canadien de la fonction publique.

2. Ibid 1.

3. Les Incoterms<sup>®</sup>, acronyme de International Commercial Terms, définissent les droits et devoirs en matière de commerce international. Établis par la Chambre de commerce international (ICC), ces termes sont couramment incorporés dans les contrats couvrant le commerce de marchandises dans le monde entier.

- Ils permettent aux acheteurs et aux vendeurs d'éviter les malentendus coûteux en clarifiant qui supporte les devoirs, les coûts et les risques liés à la livraison des marchandises des vendeurs aux acheteurs.
- Les Incoterms<sup>®</sup> apportent clarté et prévisibilité aux entreprises du monde entier.

# LES POINTS SUR LES Î



Par l'équipe de la Vitrine linguistique  
Office québécois de la langue française

## LES TERMES D'UN CLIMAT EN BOULEVERSEMENT

Il est normal que le climat planétaire connaisse des changements à travers l'évolution. Ce qui l'est peut-être moins, c'est d'assister en direct à l'accélération de ces changements et à leurs conséquences. Les termes relatifs aux changements climatiques parviennent à nos yeux et à nos oreilles presque tous les jours : acidification des océans, mégasécheresse, submersion côtière, îlot de chaleur urbain. Quels concepts se cachent derrière ces termes ? La Vitrine linguistique de l'Office québécois de la langue française répond à la question.

### DES CHANGEMENTS PLURIELS

Pour en parler, on utilise généralement le pluriel parce que le phénomène est multiple ; ce sont **les** changements du climat. Toutefois, il est aussi de mise de dire, par exemple : *les manifestations du changement climatique*, au singulier. Les conséquences de ces changements sont elles aussi multiples. Pensons à l'élévation du niveau de la mer, qui cause des inondations impressionnantes, à l'érosion côtière, qui gruge du terrain et fait disparaître des routes et des maisons, à la fonte du pergélisol, qui déstabilise les bâtiments des villages nordiques.

Les changements climatiques sont aussi à l'origine de phénomènes moins spectaculaires mais aux répercussions inattendues. Par exemple, l'échaudage, qui est un accident climatique par lequel les cultures, surexposées au soleil et à des températures trop élevées, se dessèchent et meurent, est un phénomène préoccupant qui, dans certains pays, provoque l'abandon

de l'agriculture et la migration des populations vers les villes.

En interrogeant la Vitrine linguistique, on en apprend davantage sur les termes illustrant les mécanismes ou éléments qui ont précipité ces changements : déforestation, émissions de gaz à effet de serre, combustibles fossiles. Mais le point de bascule n'est pas encore atteint. On peut donc croire en la capacité d'adaptation de l'humain et miser sur ce qu'il est convenu d'appeler une gouvernance climatique, qui est l'ensemble des décisions et des mesures politiques, légales, sociales, économiques ou éducationnelles qui visent l'adaptation aux changements climatiques ou l'atténuation de leurs effets.

### DES SOLUTIONS À L'HORIZON

En parcourant cette terminologie, on découvre aussi que plusieurs termes mettent en lumière des solutions pour ralentir le train : boisement à grande échelle, carboneutre (pour qualifier une démarche,

comme le covoiturage ou le compostage), migration assistée, qui désigne une mesure préventive consistant à déplacer des espèces hors de leurs aires de répartition d'origine vers un habitat susceptible de leur être plus favorable en fonction des bouleversements du climat. Autre remède, l'injection d'aérosols stratosphériques, qui vise à contrer le réchauffement planétaire par la dispersion massive de particules aux propriétés réfléchissantes, en haute altitude.

Plusieurs questions de nature linguistique ou terminologique peuvent vous venir à l'esprit. Par exemple, quelle est la différence entre décarbonation et décarbonisation ? Vous ne vous doutiez peut-être pas que les deux termes sont en fait synonymes. En interrogeant la Vitrine linguistique et en jetant un œil sur un vocabulaire que l'Office a mis en ligne en 2019 : Dans l'air du temps : vocabulaire des changements climatiques, vous en apprendrez davantage. Bonne consultation! ▲



L'outil indispensable qui répond  
à vos questions sur le français!

[Quebec.ca/Vitrine-linguistique](http://Quebec.ca/Vitrine-linguistique)

Votre  
gouvernement

Québec

# NOUVEAUX MEMBRES OMA

La COMAQ est la seule corporation du milieu municipal à avoir l'autorisation de décerner le titre d'officier municipal agréé (OMA) en vertu de sa loi constitutive. L'obtention et le maintien du titre démontrent que son détenteur est qualifié dans l'exercice de ses fonctions et qu'il a le souci d'adhérer à un programme de formation continue pour exceller dans son champ de compétence. De véritables lettres de noblesse à apposer fièrement à votre signature!

## FÉLICITATIONS AUX NOUVEAUX DÉTENTEURS :

- M<sup>e</sup> Joseph Arah, OMA, secrétaire d'arrondissement, Ville de Montréal
- Veronik Berthiaume, CPA auditrice, OMA, directrice adjointe aux finances, Ville de Sainte-Marie
- Emilie Boulet, CPA, OMA, trésorière, Ville de Windsor
- M<sup>e</sup> Gabrielle Ethier-Raulin, OMA, directrice des Services juridiques et greffière, Ville de Lorraine
- Jean-Charles Ferland, OMA, directeur des finances et trésorier par intérim, Ville de Boisbriand
- M<sup>e</sup> Geneviève Ferland Lamontagne, OMA, greffière, Ville de Plessisville
- Lilian Frendo, OMA, coordonnatrice-analyste aux approvisionnements, Ville de Granby
- Marie-France Gagné, OMA, responsable des services administratifs – Service de l'urbanisme, Ville de Boisbriand
- M<sup>e</sup> Annie-Claude Hamel, OMA, directrice responsable du Service du greffe et des communications, MRC de la Vallée-du-Richelieu
- Jessica Leroux, CPA auditrice, OMA, directrice des finances, Municipalité de Saint-Zotique
- Geneviève Ollivier, CPA, OMA, directrice générale, Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins
- Audrey Picard, OMA, trésorière adjointe, MRC des Sources
- M<sup>e</sup> Pascale Audray Provencher, OMA, greffière, Ville de Princeville
- Marie-Pier Rivard, OMA, greffière-trésorière adjointe, Municipalité de Lac-aux-Sables
- M<sup>e</sup> Louis-Alexandre Robidoux, OMA, chef de division – affaires juridiques et assistant-greffier, Ville de Terrebonne
- Annie Therrien, OMA, coordonnatrice-analyste aux approvisionnements, Ville de Brossard
- Steve Whalen, CPA, OMA, directeur des finances, Canton unis de Stoneham-et-Tewkesbury

Membres de la COMAQ

## Profitez de rabais exclusifs

### C'est gratuit :

- assistance routière\*
- assistance juridique
- assistance psychologique en cas de sinistre

### C'est simple :

- faites vos réclamations auto 100 % en ligne



Demandez une soumission  
[beneva.ca/comaq](https://beneva.ca/comaq) 1 855 441-6017

Mentionnez votre numéro de groupe : 10020

# beneva

ASSURANCES AUTO, HABITATION  
ET VÉHICULES DE LOISIRS

\* En combinant assurance auto et habitation | Les assurances de dommages sont souscrites par Société d'assurance Beneva inc. et distribuées par Beneva inc., agence en assurances de dommages et ses partenaires autorisés. En tout temps, seul le contrat d'assurance précise les clauses et modalités relatives à nos protections. Certaines conditions et exclusions s'appliquent. © Beneva inc. 2025 <sup>MD</sup> Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce de Groupe Beneva inc. utilisées sous licence.

Voici de véritables  
lettres de noblesse municipales

OMA

Certification reconnue et véritablement dédiée au secteur municipal,  
le titre OMA atteste des connaissances et de l'expertise de son détenteur  
en matière de compétence municipale, ainsi que de son souci à exceller.  
**Trois lettres qui vous feront gagner la reconnaissance de vos pairs.**

[comaq.qc.ca](http://comaq.qc.ca)

La COMAQ est la seule corporation du milieu municipal à décerner le titre d'officier  
municipal agréé (OMA) depuis plus de 50 ans.

**[OMA]**

Universités partenaires

Centre de perfectionnement  
Faculté de l'éducation permanente

Université   
de Montréal

 École  
des dirigeants  
HEC MONTRÉAL